



THEME TECHNIQUE II

**Services Vétérinaires et sécurité sanitaire des
aliments : défis et perspectives pour le
développement de politiques dans un contexte
d'unification des marchés à l'échelle du continent**

Prof Malek Zrelli

21/01/2025

Thème technique II :

Services Vétérinaires et sécurité sanitaire des aliments : défis et perspectives pour le développement de politiques dans un contexte d'unification des marchés à l'échelle du continent

26ème Conférence de la Commission régionale de l'OMSA pour l'Afrique
Addis Abeba, Ethiopie, 4 - 7 février 2025

Prof Malek Zrelli
Professeur d'Université
Université de Tunis

Résumé

L'unification des marchés africains, portée par des initiatives telles que la *Zone de libre-échange continentale africaine* (ZLECAf), constitue une opportunité inédite pour relever les défis liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux Services Vétérinaires (SV). Ces domaines jouent un rôle central non seulement dans la promotion d'un commerce durable et équitable, mais aussi dans l'amélioration de la santé animale et humaine.

Dans ce contexte, les SV et la sécurité sanitaire des aliments sont essentiels à la fluidité des échanges commerciaux et à la protection de la santé publique. Cet article examine les principaux défis auxquels les pays africains sont confrontés dans ces domaines et propose des recommandations politiques pour renforcer l'harmonisation des réglementations et des infrastructures.

La stratégie développée dans cet exposé repose sur plusieurs axes. Elle met en avant l'importance de l'harmonisation des normes *sanitaires et phytosanitaires* (SPS), notamment en s'appuyant sur les standards internationaux tels que les normes du *Codex Alimentarius* et celles de l'*Organisation mondiale de la santé animale* (OMSA). Par ailleurs, l'article intègre les conclusions de l'outil d'évaluation des performances des Services Vétérinaires (PVS) de l'OMSA, qui identifie les compétences critiques en termes de capacités institutionnelles et infrastructurelles. L'intégration de technologies *appropriées* pour améliorer les contrôles de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, ainsi que le renforcement des capacités des SV grâce à des partenariats et collaborations régionales, sont également au cœur des propositions. Enfin, le rôle clé des organisations internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Union africaine (UA), ainsi que de ses agences spécialisées, est souligné pour faciliter la mise en œuvre de politiques intégrées et alignées.

L'objectif principal de cette analyse est double : d'une part, promouvoir la convergence des cadres réglementaires et opérationnels entre les pays africains afin d'assurer un commerce fluide et sécurisé ; et d'autre part, proposer des mécanismes concrets pour renforcer l'efficacité de l'application des politiques vétérinaires et sanitaires. En adoptant des approches coordonnées, basées sur les meilleures pratiques internationales, les Membres pourront non seulement lever les barrières techniques au commerce, mais aussi améliorer la compétitivité des produits africains sur les marchés régionaux et internationaux, tout en garantissant une sécurité sanitaire optimale des produits échangés

Mots clés : Services Vétérinaires (SV) – Sécurité sanitaire des aliments – Afrique – Stratégie - Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Introduction

L'Afrique, continent en pleine mutation démographique, connaît la croissance la plus rapide au monde, avec une population estimée à 2,5 milliards d'habitants d'ici 2050, contre 1,3 milliard en 2020 (25). Cette dynamique démographique exerce une pression considérable sur les systèmes alimentaires, complexifiant l'atteinte de la sécurité alimentaire. En effet, en Afrique subsaharienne, environ 22 % de la population souffrait d'une insécurité alimentaire grave en 2021, un chiffre qui contraste fortement avec la moyenne mondiale de 9,8 % (31).

La croissance démographique africaine s'accompagne d'une demande croissante en denrées alimentaires, accentuant la pression sur les systèmes de production agricole et les services de santé animale. Dans ce contexte, l'unification des marchés, illustrée par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), offre une opportunité stratégique de stimuler les échanges intra-africains, d'équilibrer l'offre et la demande, et de réduire les vulnérabilités liées aux risques climatiques, économiques et politiques.

Malgré ces initiatives, l'Afrique reste fortement dépendante des importations alimentaires, notamment pour le blé, dont 85 % était importé en 2020 (29). Les dépenses associées, estimées à 35 milliards de dollars en 2021, pourraient doubler d'ici 2030 si la production locale ne progresse pas (29). Cette dépendance expose également le continent aux fluctuations des prix mondiaux.

À cette dépendance s'ajoute la fréquence élevée des maladies d'origine alimentaire et zoonotique, qui constituent un défi majeur en raison du sous-financement et des capacités limitées des Services Vétérinaires (SV) et sanitaires. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 91 millions de cas de maladies d'origine alimentaire sont enregistrés chaque année en Afrique, entraînant 137 000 décès, le taux le plus élevé au monde (56). Par ailleurs, près de 30 % des cas mondiaux de zoonoses sont recensés sur le continent africain, soulignant ainsi les risques accrus de transmission inter-espèces (56).

Renforcer les SV est donc essentiel pour assurer à la fois la sécurité sanitaire des aliments, préserver la santé publique et renforcer la résilience économique. Si la lutte contre les maladies infectieuses majeures telles que le VIH-SIDA, le paludisme et la tuberculose reste prioritaire, la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire de aliments s'impose désormais comme une question stratégique pour les États africains et leurs partenaires au développement. Les risques alimentaires compromettent directement des denrées essentielles telles que la viande, le lait, le poisson et les fruits frais, pourtant reconnues pour leur grande valeur nutritionnelle. Selon l'OMS (55), ces risques sont à l'origine de 1 300 et 1 200 *années de vie ajustées sur l'incapacité* (AVAI ou *Disability-Adjusted Life Years* (DALYs)) pour 100 000 personnes dans les régions E et D de l'Afrique, respectivement.

En outre, la pauvreté endémique aggrave l'insécurité alimentaire avec environ 40 % de la population africaine vivant sous le seuil de pauvreté, avec moins de 1,90 dollar par jour (54). En Afrique subsaharienne, près de 280 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire grave en 2021, une situation exacerbée par la pauvreté persistante et les défis structurels (31).

Pour analyser ces enjeux, il est crucial de définir les concepts utilisés. La sécurité alimentaire implique une offre alimentaire suffisante, accessible et nutritive à tous, conformément à l'ODD 2, « Faim zéro » et aux *Objectifs de Développement Durable* (ODD) des Nations Unies. Quant à la sécurité sanitaire des aliments, elle garantit l'absence de contaminants, qu'il s'agisse de microorganismes pathogènes, de parasites ou de résidus chimiques dans les denrées consommées, constituant ainsi une composante essentielle de la sécurité alimentaire globale (25).

Enfin, conformément aux normes établies dans la dernière version du Code sanitaire de l'OMSA pour les animaux terrestres (49), les SV désignent l'ensemble des entités, qu'elles soient gouvernementales ou non, responsables de la mise en œuvre des mesures sanitaires visant à protéger la santé animale et à garantir la sécurité des échanges commerciaux.

Confrontée à des défis démographiques, économiques et sanitaires sans précédent, l'Afrique doit impérativement renforcer ses systèmes alimentaires et sanitaires pour garantir un développement durable et résilient. L'analyse qui suit s'articulera en deux étapes : dans un premier temps, elle se concentrera sur les initiatives existantes et les projets en cours d'unification des marchés. Ensuite, l'objectif sera de formuler une stratégie visant à maximiser les avantages de l'unification des marchés tout en assurant un commerce sûr, équitable et durable.

1-Services Vétérinaires et systèmes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique dans le contexte de l'unification des marchés à l'échelle du Continent : Etats des lieux et perspectives

Dans le cadre de ce premier chapitre, il convient, dans la première section d'examiner et d'analyser les initiatives africaines visant à favoriser l'intégration régionale ainsi que la stimulation et la facilitation du commerce intra-africain dans le contexte de l'unification des marchés à l'échelle continentale. En insistant sur le rôle des Communautés Économiques Régionales (CER), la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC et l'Accord sur la ZLECAf, lequel s'étend aux 55 États membres de l'Union africaine (UA).

Dans une deuxième section, nous examinerons les tendances majeures qui caractérisent les échanges commerciaux sur le continent africain. Une attention particulière sera portée sur les secteurs du commerce des animaux et des produits d'origine animale, secteurs stratégiques dans le cadre de cette intégration régionale.

Enfin, dans ce contexte d'unification progressive des marchés africains et de l'évolution rapide des dynamiques commerciales impulsées par l'intégration régionale, nous analyserons le rôle de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) dans la facilitation d'un commerce sûr. Une évaluation critique des SV et des systèmes de sécurité sanitaire des aliments sera également effectuée. Ces deux composantes demeurent fondamentales non seulement pour assurer la fluidité des échanges intra-africains, mais également pour protéger la santé publique et renforcer la résilience économique du continent.

Cette analyse mettra en lumière les défis majeurs et les lacunes persistantes, afin de cerner les axes prioritaires de renforcement et de développement des politiques publiques en la matière.

1-1-Unification des marchés & intégration régionale en Afrique

Afin de remédier aux obstacles structurels historiques tels que la fragmentation économique, l'insuffisance des infrastructures et la persistance des barrières commerciales, les pays africains, sous l'égide de l'UA, ont entrepris diverses initiatives destinées à stimuler les échanges commerciaux et à promouvoir l'intégration régionale. Ces efforts visent notamment à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires, à moderniser les infrastructures, à harmoniser les politiques économiques et à renforcer la coopération interétatique, dans le but de créer un environnement commercial intégré, compétitif et durable.

Dans cette optique, l'UA s'appuie sur huit CERs pour structurer son programme d'intégration : le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe), la CAE (Communauté d'Afrique de l'Est) et la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) pour l'Afrique orientale et australe ; la CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), l'UMA (Union du Maghreb arabe) et la CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens) couvrant respectivement les régions centrale, occidentale et septentrionale du continent. Ces CER jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs d'intégration continentale de l'UA.

COMESA : Créé en 1993, ce marché commun regroupe 21 pays d'Afrique orientale et australe, et certaines parties de l'Afrique du Nord et de l'Afrique centrale, tels que le Kenya, le Zimbabwe et l'Égypte. Il promeut l'intégration des marchés, l'industrialisation et les infrastructures en vue d'une union économique africaine.

CAE (EAC) : Fondée en 2000, elle réunit huit États, dont le Burundi et le Rwanda, pour favoriser une intégration économique équilibrée à travers le commerce régional.

CEDEAO : Institution clé en Afrique de l'Ouest, créée en 1975, elle regroupe 15 pays et couvre des domaines stratégiques comme l'agriculture, l'énergie et les finances.

IGAD : Lancée en 1986, cette communauté de sept pays d'Afrique de l'Est œuvre pour la stabilité régionale et l'établissement d'une zone de libre-échange.

SADC : Créée en 1992, elle vise à réduire la pauvreté et à promouvoir la croissance économique en Afrique australe, notamment grâce à une zone de libre-échange instaurée en 2008.

CEN-SAD : Fondée en 1998, elle regroupe 25 pays et aspire à une union économique globale en supprimant les obstacles à l'intégration.

Vers une zone de libre-échange continentale : La convergence progressive de ces initiatives a conduit à l'émergence de la Zone de libre-échange tripartite (ZLET : COMESA-EAC-SADC), négociée depuis 2008, qui ambitionne d'harmoniser les politiques économiques des trois blocs. Cette zone réunit 26 pays, représentant 53 % des membres de l'UA, avec un PIB cumulé de plus de 1,4 billion de dollars et une population d'environ 800 millions d'habitants.

Parallèlement, la signature en 2018 de l'Accord sur la ZLECAf a marqué une étape décisive. Entré en vigueur en 2019, cet accord, ratifié à ce jour par 48 pays africains, vise la création d'un marché unique pour les biens et services à l'échelle du continent (2) (18). En réduisant les droits de douane sur 90 % des produits échangés et en s'appuyant sur les normes internationales du Codex Alimentarius, de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de l'OMSA, la ZLECAf représente un levier stratégique pour l'intégration des marchés agricoles africains.

Impact de la ZLECAf sur le commerce agricole et la sécurité sanitaire : Le commerce intra-africain demeure actuellement limité, représentant en 2019 seulement 17 % des échanges totaux du continent, contre 59 % en Asie et 68 % en Europe (13). Le secteur agricole affiche des performances encore plus modestes, entravé par des barrières tarifaires et des infrastructures fragmentées. Toutefois, selon la Commission économique [des Nations Unies] pour l'Afrique (UNECA ou United Nations Economic Commission for Africa), la ZLECAf pourrait accroître le commerce intra-africain des produits agricoles de 20 à 30 % d'ici 2030 (2) (17).

En réduisant la dépendance aux importations alimentaires, qui coûtent environ 35 milliards de dollars par an à l'Afrique (42), la ZLECAf pourrait transformer le secteur agricole, renforcer la sécurité alimentaire et dynamiser les chaînes de valeur régionales. À cet égard, la Banque mondiale estime que sa mise en œuvre complète permettrait d'augmenter le PIB agricole en Afrique subsaharienne de 10 % d'ici 2035, générant ainsi des gains de 450 milliards de dollars (53).

La ZLECAf offre également des opportunités majeures pour la modernisation des SV et des systèmes de sécurité sanitaire des aliments, indispensables à la fluidité des échanges et à la protection de la santé publique. Ces domaines jouent un rôle central non seulement dans la promotion d'un commerce durable et équitable, mais aussi dans l'amélioration de la santé animale et humaine. Dans ce contexte, il est impératif d'améliorer la mise en œuvre des mesures sanitaires, notamment en harmonisant les lois et réglementations des États membres de l'UA avec les normes internationales, conformément à l'Accord SPS de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

La ZLECAf met en lumière l'interdépendance entre la gouvernance vétérinaire, la sécurité alimentaire et le commerce. Les SV jouent un rôle central dans le contrôle des échanges d'animaux vivants et de produits d'origine animale, tout en assurant la durabilité de la production animale. Ils doivent tirer parti des opportunités offertes par la ZLECAf pour renforcer la profession vétérinaire, améliorer la qualité des services et garantir une supervision efficace des chaînes agroalimentaires.

L'harmonisation des SV et des politiques de sécurité sanitaire est cruciale pour surmonter les défis posés par la fragmentation des réglementations et les déficits d'infrastructure. Une intégration efficace de ces dimensions permettrait à l'Afrique de renforcer sa résilience économique, d'améliorer la sécurité alimentaire et de promouvoir un développement durable et inclusif à l'échelle continentale. En ouvrant davantage les marchés, en favorisant les investissements agricoles et en consolidant les capacités institutionnelles, la ZLECAf pourrait non seulement transformer le paysage agricole africain, mais aussi générer jusqu'à 2 millions d'emplois dans les secteurs agricoles et agroalimentaires d'ici 2035 (43).

Ce cadre d'unification économique, offre ainsi un potentiel unique pour assurer une prospérité inclusive et résiliente à l'échelle continentale.

1-2-Le commerce africain et ses perspectives

Le commerce africain est en pleine mutation, catalysé par l'intégration économique continentale, notamment sous l'impulsion de la ZLECAf. Les exportations de produits agricoles et animaux occupent une place prépondérante dans cette dynamique (10). En 2024, la taille du marché des protéines animales en Afrique est estimée à 768,66 millions de dollars, avec un taux de croissance annuel de 4,26 %, atteignant ainsi près de 946,92 millions de dollars d'ici 2029. Cette progression illustre une demande croissante de produits alimentaires et animaux, tant à l'échelle continentale qu'internationale.

Selon les projections de l'OCDE et de l'*Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture* (FAO) (40) (41), la consommation de viande en Afrique devrait connaître une croissance de 0,1 % par an, soutenue par une expansion rapide de la population. Par ailleurs, le commerce des produits agricoles devrait augmenter de 1,3 % annuellement au cours de la prochaine décennie.

D'après l'OCDE et la FAO (39), la valeur nette de la production animale en Afrique devrait croître de 28 % au cours des dix prochaines années, portée principalement par les secteurs de la volaille et du lait. Ainsi, la production africaine devrait augmenter de 10,5 millions de tonnes de lait et de 2,9 millions de tonnes de viande d'ici 2031. Cette croissance inclut notamment 1 *million de tonnes* de volaille, 894 *kilotonnes* de viande bovine, 629 *kilotonnes* de viande ovine et 362 *kilotonnes* de viande porcine.

Focus 1 – Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne, qui représentait entre 2019 et 2021 près de 7 % de la production mondiale de viande bovine, détient à elle seule 17 % du cheptel bovin mondial et cette part devrait atteindre selon les prévisions, 19 % d'ici 2031. Cependant la production de viande bovine progressera faiblement de 0,5 % par rapport à la production mondiale totale. Une situation similaire se manifeste dans le secteur ovin, où la région, détenant 14 % de la production mondiale de viande ovine et 25 % du cheptel, devrait voir sa production progresser de 29 %, portant ainsi sa part de la production mondiale de viande ovine à 15 %, avec 28 % du cheptel mondial (1) (39). La croissance substantielle de la production laitière, évaluée à 33 %, devrait principalement provenir de l'accroissement du nombre d'animaux producteurs de lait, accompagné de modestes améliorations des rendements.

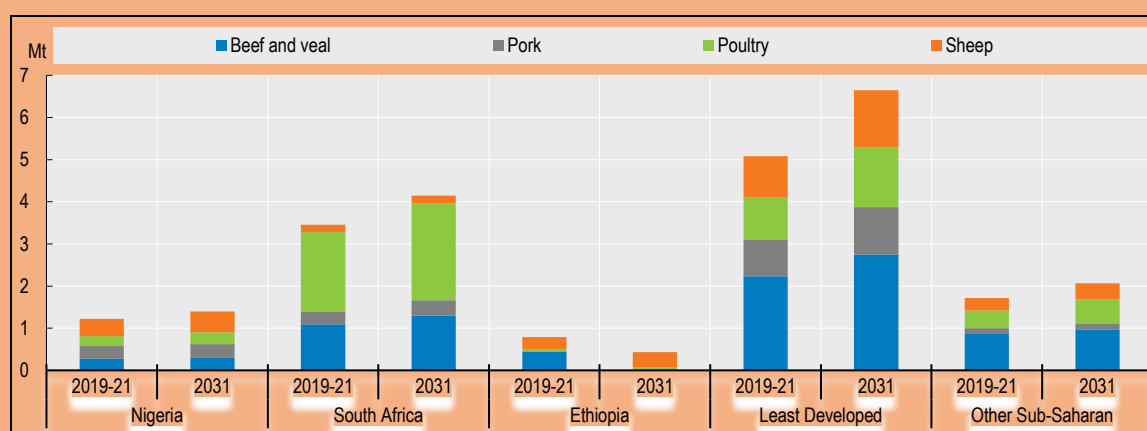


Figure : Production de viande en Afrique subsaharienne

Source: OECD/FAO (2022), "OECD-FAO Agricultural Outlook", OECD Agriculture statistics (database)

Focus 2 – Afrique du Nord

En Afrique du Nord, la situation est marquée par une forte dépendance aux importations alimentaires, due à des taux d'autosuffisance limités. Le secteur de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche représente actuellement près de 5 % du PIB de la région, une part qui devrait diminuer à 4 % d'ici 2031. L'Égypte domine avec près de 30 % de la valeur nette de la production agricole, halieutique et aquacole de la région. Par ailleurs, l'Afrique du Nord continue de se positionner parmi les principaux acteurs mondiaux des échanges de produits alimentaires, notamment pour le blé (26 %), le sucre (22 %) et le maïs (17 %), tout en conservant des parts significatives dans les échanges de viande ovine (33 %), de fromages (19 %) et de volailles (18 %).

Malgré l'essor des initiatives régionales telles que la ZLECAf, le commerce intra-africain reste modeste, représentant environ 16 % des échanges totaux, tandis que les exportations vers les marchés extra-continentaux, notamment l'Union Européenne et l'Asie, continuent de croître. Selon la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) (1), le commerce intra-africain a enregistré une croissance notable de 18,6 % en 2022 pour atteindre 193,17 milliards de dollars. Toutefois, cette croissance reste insuffisante pour réduire significativement la dépendance alimentaire extérieure, alors que la demande alimentaire intra-africaine devrait croître de 178 % d'ici 2050 (8).

Une structure commerciale héritée et un potentiel inexploité : L'économie africaine reste marquée par une structure commerciale héritée de l'ère coloniale dominée par l'exportation de matières premières et l'importation de produits manufacturés. En conséquence, le continent affiche une faible intégration au commerce mondial, avec une part des exportations africaines se limitant à 2,2 % en 2023, en légère progression par rapport à 2022, mais en recul par rapport à 2013 (16). Pourtant, en 2018, Afreximbank a estimé le potentiel d'exportation du commerce intra-africain à plus de 84 milliards de dollars (1) ce qui, s'il était exploité, porterait le total du commerce intra-africain à 231 milliards de dollars.

Ce potentiel est particulièrement élevé en Afrique australe (53 milliards de dollars), suivie par l'Afrique du Nord (13,4 milliards), l'Afrique de l'Ouest (9,5 milliards) et l'Afrique de l'Est (7,8 milliards). L'Afrique centrale arrive en dernière position avec 840 millions de dollars de potentiel inexploité.

Un rapport de 2022 de la Banque mondiale en association avec le Secrétariat de la ZLECAf (54) a indiqué que la mise en œuvre complète du scénario de la ZLECAf pourrait augmenter les exportations intra-africaines jusqu'à 109 % et les exportations mondiales de 32 % d'ici 2035. Cette transformation pourrait sortir 50 millions de personnes de la pauvreté et augmenter le revenu global de 8 % d'ici 2035. En outre, dans le même rapport (54), il est estimé que les *investissements directs étrangers* (IDE) devraient injecter de nouveaux capitaux, technologies et compétences pour relever le niveau de vie et réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des exportations de produits de base. Les femmes travailleuses qualifiées devraient bénéficier des gains salariaux les plus importants grâce à la ZLECAf. Les salaires des travailleuses devraient augmenter de 11,2 % d'ici 2035 et ceux des hommes de 9,8 % (32).

Le commerce informel, une réalité sous-estimée : Les échanges commerciaux intra-africains demeurent très faibles ne dépassant pas 14,8 % des échanges totaux contre 54,5 % pour l'Asie et 68,4 % pour l'Europe en 2021. Une grande partie du commerce intérieur en Afrique est assurée par la SADC et la CAE, qui ont les niveaux les plus élevés de commerce intérieur parmi les groupes régionaux.

		vers								
		UMA	CEN-SAD	COMESA	EAC	CEEAC	CEDEAO	IGAD	SADC	Monde
De	UMA	3.9	6.4	3.4	0.1	0.5	2.4	0.4	0.3	121.8
	CEN-SAD	5.1	18.3	7.2	0.7	1.9	12.9	3.7	7.1	234.2
	COMESA	4.4	6.8	13.3	5.0	2.8	1.2	6.8	14.5	151.6
	EAC	0.5	0.6	4.7	4.0	1.7	0.1	3.1	2.1	20.4
	CEEAC	0.1	0.7	0.9	0.8	1.0	0.3	0.2	5.2	79.9
	CEDEAO	0.3	11.0	0.3	0.0	1.3	10.8	0.1	6.4	112.3
	IGAD	0.3	1.7	5.9	2.8	1.0	0.1	0.7	1.2	25.6
SADC	0.3	0.9	6.8	3.7	2.5	0.7	2.0	20.2	227.7	

Tableau 1 : Exportations intra-africaines (2021, Mille milliards \$ US)

Source : Centre Africain pour la Statistique de la Commission Economique pour l'Afrique- Commission économique pour l'Afrique (2023) : Flash statistiques – Afrique, Décembre 2023.(19)

Toutefois, ces chiffres occultent la réalité dynamique du commerce informel. Ainsi, une étude menée en 2018 par l'*Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires* (IFPRI) (35) révèle que, pour un poste frontalier unique entre la Zambie et le Malawi, les échanges informels représentaient 2,9 millions de dollars par mois, soit près du double des échanges formels d'1,6 million de dollars enregistrés au même point de passage.

De manière similaire, au Bénin, une étude a révélé que le commerce informel avec le Nigéria était cinq fois supérieur aux exportations officiellement enregistrées. Une autre étude réalisée, en 2010, par l'*African Resource Centre* a estimé que la valeur des exportations informelles de l'Ouganda à destination des pays voisins excédait de près de 83 % les données officielles. Par conséquent, si les flux commerciaux formels et informels étaient additionnés, la part du commerce intra-africain pourrait doubler, voire tripler.

L'essor du commerce informel en Afrique trouve principalement son origine dans les coûts prohibitifs associés au commerce formel. Ces derniers incluent non seulement des droits de douane élevés sur les importations et les exportations, mais également des frais administratifs et de dédouanement importants. À ces charges financières s'ajoutent des coûts temporels considérables, liés notamment à l'insuffisance des infrastructures frontalières et aux délais d'attente prolongés aux postes de contrôle frontaliers.

En dépit des progrès réalisés, le commerce intra-africain reste confronté à des défis structurels et institutionnels importants. Toutefois, la ZLECAf offre une plateforme prometteuse pour surmonter ces obstacles, harmoniser les réglementations et stimuler les investissements. En mobilisant les ressources nécessaires et en renforçant des secteurs clés comme les SV, l'Afrique peut exploiter pleinement son potentiel économique, réduire sa dépendance alimentaire et accélérer sa transition vers un développement durable et inclusif.

1-3-Les Services Vétérinaires en Afrique

L'intensification rapide des échanges commerciaux, qu'ils soient intra-africains ou internationaux, offre des perspectives économiques majeures. Cependant, elle impose des exigences accrues en matière de sécurité sanitaire, en particulier pour les animaux et les produits d'origine animale. Dans ce contexte, la mise en place de SV performants, conformes aux normes internationales, constitue un impératif stratégique pour assurer la compétitivité des produits africains tout en protégeant la santé publique et animale.

Les SV nationaux s'appuient sur les normes de l'OMSA, reconnues comme références internationales en matière de santé animale, de gestion des zoonoses et de facilitation d'un commerce sûr et équitable. Ces normes ont été renforcées par l'adoption, en 1995, de l'Accord SPS de l'OMC. Cet accord invite explicitement les Membres à appliquer les normes et recommandations de l'OMSA, notamment pour la santé animale et les zoonoses, en vue de réduire les risques liés aux maladies animales dans le commerce international et de garantir la salubrité des produits d'origine animale (75).

Selon l'OMSA (48), l'application stricte des normes SPS permet de réduire de 60 % les cas de maladies animales transfrontalières. Ce constat souligne le rôle crucial des SV dans la sécurisation des échanges commerciaux et la promotion d'un commerce régional et international sûr.

Les SV ne se limitent pas ce rôle clé dans les échanges commerciaux, ils assurent aussi la surveillance épidémiologique, le contrôle sanitaire aux frontières et l'éducation des éleveurs sur les bonnes pratiques de production, contribuant ainsi à la maîtrise des risques sanitaires tout au long de la chaîne de valeur alimentaire. En combinant ces activités ils renforcent la résilience du secteur agroalimentaire face aux défis sanitaires croissants (46) (64). Ils influencent directement la capacité des producteurs à respecter les normes d'exportation, à garantir la santé animale et à fournir des produits de qualité.

Manque de moyens et impact économique : Malgré leur rôle stratégique, les SV africains font face à des défis structurels significatifs. L'insuffisance des infrastructures, une gestion inadéquate des maladies animales et une application inégale des normes de qualité limitent leur efficacité, entravant les échanges commerciaux tant au niveau national qu'international. Ces défis sont exacerbés par des contraintes budgétaires et un financement insuffisant, réduisant leurs capacités opérationnelles. Cette situation est particulièrement préoccupante dans des régions où jusqu'à 80 % de la population dépend de l'agriculture pour sa subsistance.

Le rapport annuel de 2022 de l'Observatoire (47) de l'OMSA, portant sur les missions PVS réalisées entre 2016 et 2021, met en évidence le manque criant de ressources humaines y compris les auxiliaires communautaires de santé animale. L'analyse des ratios effectifs/UGB (nombre moyen d'*unités de gros bétail* (UGB) qu'un vétérinaire ou para-professionnel doit gérer) et effectifs/biomasse animale (biomasse animale moyenne en tonnes par personne) montrent une disparité régionale notable. En Afrique, un vétérinaire ou para-professionnel est responsable de 3 530 UGB ou 112 tonnes de biomasse animale, contre 612 UGB ou 25 tonnes de biomasse animale en moyenne en Europe.

L'accès restreint aux marchés, imputable à des SV insuffisants, engendre des répercussions économiques majeures, particulièrement pour les communautés rurales dont les moyens de subsistance dépendent largement de l'élevage. Les exploitants agricoles, incapables d'exporter ou de commercialiser leur bétail à des prix compétitifs, subissent une réduction significative de leurs revenus, ce qui fragilise la sécurité alimentaire et la stabilité économique des ménages. À cet égard, la FAO estime que les revenus des éleveurs africains pourraient croître de 20 à 50 % si des SV performants leur permettaient de satisfaire aux normes internationales et d'accéder à de nouveaux débouchés commerciaux (26).

Lacunes en termes d'outils et de traçabilité : L'encadrement déficient des produits vétérinaires, notamment des médicaments et vaccins, ainsi que la faible disponibilité des technologies de détection rapide des pathogènes, entravent les capacités de gestion efficace des épidémies et la garantie de la sécurité des produits d'origine animale. Selon une étude de l'OMS, moins de 30 % des pays africains disposent de systèmes de surveillance adéquats pour la détection rapide des pathogènes zoonotiques, tels que la grippe aviaire ou la fièvre de la vallée du Rift (57). L'exemple de l'épidémie de fièvre de la vallée du Rift en 2018, dont la détection et la gestion de crise a été retardée dû à l'absence d'outils de diagnostic rapides, a entraîné des pertes économiques substantielles en Afrique de l'Est, affectant gravement la sécurité sanitaire alimentaire et la résilience économique des populations (9).

La traçabilité et la transparence constituent des exigences fondamentales pour accéder aux marchés internationaux, en ce qu'elles permettent de certifier l'origine des produits d'élevage et d'assurer leur conformité avec les normes sanitaires en vigueur. Pourtant, moins de 10 % des pays africains disposent de systèmes de traçabilité conformes aux normes internationales. Cette insuffisance limite la compétitivité des exportations africaines, où la transparence en matière de sécurité alimentaire est cruciale.

L'harmonisation des normes, un défi : La fragmentation des réglementations et des normes de sécurité sanitaire alimentaire constitue un autre défi majeur pour l'harmonisation des SV et la mise en œuvre effective de la ZLECAf. La FAO rapporte que seuls 18 % des pays africains appliquent des normes SPS harmonisées à l'échelle régionale (27). La *Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest* (CE-DEAO) a tenté de promouvoir des normes communes pour la surveillance et le contrôle des maladies animales. Toutefois, d'importantes disparités persistent entre les États membres. Par exemple, des produits animaux conformes aux normes SPS du Nigéria peuvent ne pas satisfaire aux exigences du Sénégal, restreignant ainsi les échanges intra-communautaires et nuisant à l'intégration économique régionale (15).

Investir dans le renforcement des SV est indispensable permettrait non seulement de sécuriser les échanges commerciaux, mais également de renforcer la sécurité alimentaire et d'assurer un développement économique inclusif.

1-4-L'OMSA, un outil et des normes pour un commerce sûr des animaux et des produits animaux

1-4-1-Le processus *Performance des Services Vétérinaires* (ou PVS Pathway)

Le processus PVS repose sur une approche méthodique visant à renforcer les SV en s'appuyant sur plusieurs missions complémentaires : l'évaluation initiale des Services, l'analyse des écarts pour planification stratégique, les missions de suivi, ainsi que des programmes de soutien ciblés tels que le *Programme d'Appui à la Législation Vétérinaire* (PALV) et les missions de laboratoire. Ce processus favorise une amélioration continue et un alignement avec les normes de l'OMSA, tout en encourageant des investissements durables et adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays membre (69).

Le processus PVS évalue la performance des SV dans quatre domaines fondamentaux : (1) les ressources humaines, matérielles et financières, (2) l'autorité et les capacités techniques, (3) l'interaction avec les parties prenantes et (4) l'accès aux marchés. Cette évaluation repose sur des *Compétences critiques* (CCs) mesurées selon une échelle d'avancement à cinq niveaux. Cet outil couvre les enjeux vétérinaires, incluant la santé animale, le bien-être animal, la santé publique vétérinaire, la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que les activités qui leur sont associées (70).

L'introduction du Système d'information PVS (PVS IS) a modernisé le processus en exploitant les données des rapports pour un plaidoyer renforcé en faveur des investissements durables. Ce système facilite l'analyse des tendances, l'évaluation des progrès et une meilleure prise de décision stratégique pour garantir la conformité avec les normes internationales.

PVS un outil diagnostique pour l'Afrique : L'engagement des pays africains dans le processus PVS témoigne de leur détermination à renforcer leurs SV. Depuis 2006, les 54 pays africains membres de l'OMSA ont participé activement à ce programme, avec la réalisation de 276 missions PVS sur un total de 609 missions menées dans 146 pays membres de l'organisation (63). Ce dynamisme reflète une volonté collective de moderniser les SV, d'améliorer leur performance et de garantir une meilleure conformité avec les normes internationales, en vue de faciliter les échanges commerciaux et d'assurer la sécurité sanitaire des aliments.

Dans une étude réalisée en 2019 sous l'égide de l'OMSA et menée par un consortium de consultants composé des sociétés *Weaver Consulting International*, *Intiga* et *Colibri Consulting* (62), l'état des SV en Afrique ainsi que les progrès réalisés par les pays ont été examinés en exploitant 142 rapports PVS produits pour les pays africains, couvrant la période décembre 2006-février 2019. La sixième édition (2013) du cadre d'évaluation PVS a servi de référence principale pour cette analyse, étant la version la plus fréquemment utilisée dans les rapports consultés (58). Elle met en évidence des lacunes majeures, notamment l'insuffisance chronique de vétérinaires dans les Services Vétérinaires africains, un recours excessif aux paraprofessionnels (PPV) souvent mal supervisés, et des infrastructures insuffisantes pour assurer des inspections sanitaires efficaces. Plus de 85 % des pays évalués sont classés aux niveaux 1 ou 2 de l'échelle PVS, témoignant d'une incapacité à respecter les normes internationales, surtout en matière de sécurité sanitaire alimentaire.

Dans de nombreux cas, les SV n'intervenaient efficacement que dans le domaine de la sécurité sanitaire alimentaire dans les abattoirs dédiés à l'exportation. À l'inverse, dans les abattoirs destinés à la consommation nationale ou locale, les inspections des viandes étaient souvent absentes ou confiées à des PPV disposant d'une formation limitée, d'instructions insuffisantes et opérant sans communication structurée des données ni supervision vétérinaire adéquate. En outre, l'étude a souligné que les infrastructures des abattoirs au niveau national et local présentaient des déficiences majeures, particulièrement pour les volailles et les petits ruminants. Cette situation accentue les risques sanitaires pour les consommateurs et constitue un frein à l'amélioration de la sécurité sanitaire alimentaire sur le continent africain.

La coordination institutionnelle, le cadre législatif et l'accès aux marchés identifiés comme des enjeux clés : Dans les pays les plus performants, le mandat des SV se concentrait fréquemment sur des missions spécifiques, telles que la garantie de la salubrité des viandes et l'inspection des aliments dans les établissements de transformation de produits d'origine animale destinés à l'exportation. En revanche, les installations dédiées à la production locale ou non destinée à l'exportation étaient généralement placées sous la responsabilité d'une autre autorité compétente, souvent l'agence de santé. Cette division des responsabilités, bien que fonctionnelle dans certains contextes, soulève des questions sur la coordination interinstitutionnelle et l'efficacité globale du système de sécurité sanitaire des aliments.

L'analyse des rapports PVS a également révélé que de nombreux pays africains disposent d'une législation vétérinaire obsolète, inadaptée aux défis actuels et futurs. Les perspectives d'une participation croissante de l'Afrique au commerce mondial des animaux et des produits animaux et les changements dans l'évolution des maladies, ainsi que l'émergence et la réémergence de maladies animales transfrontalières, exigent une mise aux normes urgente et en profondeur des SV pour garantir la sécurité sanitaire et le développement durable du secteur.

La compétence critique "certification internationale", essentielle pour l'accès aux marchés mondiaux a révélé des disparités significatives parmi les pays étudiés. Si certains pays ont mis en place des programmes de certification pour certains produits animaux, seuls trois d'entre eux disposent de systèmes robustes et pleinement opérationnels. Une des explications fréquemment avancées pour cette situation réside dans la faiblesse des programmes de surveillance sanitaire, ce qui compromet la capacité des autorités à certifier les animaux et les produits d'origine animale avec une confiance suffisante, exposant ainsi le secteur à des risques sanitaires et commerciaux importants.

1-4-2-L'importance des normes de l'OMSA pour un commerce sûr des animaux et des produits animaux

Les animaux et les produits d'origine animale représentent une ressource stratégique et essentielle pour le développement économique de nombreux pays africains. Dans les régions rurales et côtières, en particulier, ce secteur constitue une source majeure de revenus, tout en améliorant les conditions de vie des populations locales. En effet, l'élevage contribue directement à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la pauvreté, et à l'autonomisation des communautés rurales (6). Cependant, le commerce de ces produits est exposé à de nombreux défis, notamment les maladies animales, qui traversent les frontières sans distinction et menacent aussi bien les économies locales que la santé publique. Ces maladies peuvent également entraîner des restrictions au commerce international, limitant ainsi l'accès aux marchés mondiaux et réduisant les bénéfices potentiels du secteur.

Un autre obstacle majeur réside dans la faiblesse des systèmes nationaux de santé animale dans plusieurs pays en développement. Ces insuffisances, combinées à un non-respect des normes de santé et de bien-être animal, empêchent souvent les producteurs d'atteindre les standards internationaux nécessaires pour accéder aux marchés lucratifs. Dans ce contexte, l'OMSA, joue un rôle pivot. Par l'élaboration et la promotion de normes internationales, l'OMSA offre un cadre essentiel pour garantir un commerce sûr, équitable et durable des animaux et des produits d'origine animale (46).

L'application des normes internationales de l'OMSA génère donc des avantages multiples, mais malgré ces avantages, l'application des normes internationales reste un défi pour de nombreux pays, en particulier ceux à faibles revenus. Les infrastructures limitées, le manque de ressources humaines qualifiées et l'insuffisance des financements freinent souvent la mise en œuvre des standards de l'OMSA. Ces défis sont exacerbés par la faiblesse de la coordination entre les acteurs publics et privés, ainsi que par l'absence d'un cadre réglementaire solide.

La mise en œuvre efficace des normes nécessite donc une coopération étroite entre les gouvernements, les éleveurs, les vétérinaires et les partenaires internationaux. L'intégration des normes dans les chaînes de valeur de la production animale est essentielle pour garantir des résultats durables. Par ailleurs, l'entrée en vigueur de la ZLECAf impose aux pays de respecter des exigences sanitaires strictes pour accéder au marché commun, ce qui renforce l'importance des normes de l'OMSA.

1-5-Sécurité sanitaire des aliments en Afrique

L'Afrique est confrontée à une multitude de défis sanitaires, notamment les maladies d'origine alimentaire et les risques alimentaires, qui découlent de plusieurs facteurs, parmi lesquels la fragilité de ses systèmes SPS et son incapacité à respecter les normes et mesures SPS internationales. En conséquence, les défaillances des systèmes de sécurité sanitaire des aliments ont entraîné des problèmes de santé publique d'une ampleur significative, avec l'Afrique enregistrant la charge la plus élevée de maladies d'origine alimentaire par habitant au monde. Selon l'OMS, on estime que les risques liés à la salubrité des aliments sont responsables d'environ 91 millions de cas de maladie et de 137 000 décès chaque année sur le continent, affectant principalement les enfants de moins de cinq ans (55), mais aussi les femmes enceintes, les personnes âgées et les individus immunodéprimés. En plus de leurs conséquences directes sur la santé, ces maladies entraînent une diminution notable de la productivité, des incapacités et des décès prématurés, affectant ainsi les revenus des ménages.

Les maladies d'origine alimentaire et zoonotique sont par ailleurs courantes en Afrique, où les SV et sanitaires demeurent fréquemment sous-financés et insuffisamment équipés pour faire face à ces enjeux. Selon l'OMS, environ 30 % des cas mondiaux de zoonoses sont enregistrés en Afrique, augmentant ainsi les risques de transmission de maladies des animaux aux humains (56).

Une étude menée par la Banque mondiale en 2019 (52) a estimé que les coûts associés à la consommation d'aliments insalubres représentent environ 110 milliards de dollars par an pour les économies à revenu faible et intermédiaire, avec une incidence particulièrement marquée en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est.

Défis et impacts liés aux normes SPS et à la sécurité sanitaire : L'Afrique fait face à une série de défis relatifs aux normes SPS, tels que décrits par l'UA (11). Parmi ces défis, on relève notamment : le manque d'uniformité et d'efficacité dans l'application des normes pour la lutte contre les maladies animales et végétales, ainsi que pour la sécurité sanitaire des aliments ; le faible niveau de conformité aux normes internationales en matière de santé animale, végétale et de salubrité des aliments ; l'absence d'incitations suffisantes pour engager le secteur privé dans le commerce réglementé formel ; la capacité limitée des autorités gouvernementales à assurer un suivi efficace et une application adéquate des normes SPS ; le manque de transparence des normes et réglementations SPS ; l'insuffisance des systèmes scientifiques pour collecter, analyser et diffuser des informations sur les maladies, ravageurs ou dangers sanitaires liés aux aliments dans la région ; les difficultés à retenir le personnel formé en matière SPS ; et enfin, le manque de capacité du secteur privé à se conformer aux mesures SPS ou à participer activement à l'élaboration de nouvelles réglementations.

Ces défis entravent la croissance et la modernisation des économies de marché internes, tout en réduisant la capacité des pays à générer des revenus et des emplois, ce qui a pour conséquence une perte de productivité (36). Par ailleurs, l'insuffisance des systèmes de sécurité sanitaire des aliments en Afrique limite l'accès aux marchés internationaux, entraînant de nombreux rejets d'exportations. Entre 2008 et 2020, près de 3 248 exportations agroalimentaires africaines ont été refusées par l'Union européenne et 3 870 par les États-Unis, en raison de non-conformités avec leurs normes sanitaires. Ces rejets engendrent des pertes financières significatives (frais de fret, réexpédition ou destruction des produits) et nuisent à la réputation des exportateurs et des pays d'origine (36). Cette situation met en évidence des problèmes de non-conformité, de gestion alimentaire inefficace et des obstacles au développement économique et à la réduction de la pauvreté en Afrique.

Déterminants structurants et leurs enjeux : Selon une étude de la Banque Mondiale, publiée en 2019 (52), quatre principaux ensembles de déterminants qui structurent le paysage de la sécurité sanitaire des aliments et influencent sa gestion Afrique subsaharienne. Il s'agit de :

Gouvernance : • Fragmentation organisationnelle (agriculture, santé, commerce, autorité étatique/locale) • Financement complexe et non durable pour les agences de sécurité alimentaire • Désalignement des normes, manque de surveillance, pas de responsabilité privée • Complexité de la gouvernance régionale et de l'harmonisation (CER, CUA).

Infrastructure physique : • Eau propre • Équipement de traitement efficace • Stockage sûr • Capacité de laboratoire • Chaîne du froid • Installations de restauration • Installations sanitaires • Alimentation électrique/transport.

Systèmes et marchés alimentaires : Petits exploitants agricoles et marchés locaux informels, vendeurs de rue • Dépanneurs et supermarchés urbains formels. • Commerce régional formel et informel • Commerce formel hors du continent.

Éco-biologique : • Types d'aliments et conditions environnementales (humidité, température) • Risques bactériens, viraux et parasitaires (Salmonella, E. coli, norovirus) • Dangers chimiques naturels (aflatoxine, ochratoxine, cyanure) • Dangers chimiques d'origine humaine (pesticides, dioxines).

L'analyse conduite en 2024 par Kareem et ses collaborateurs (36) a mis en lumière des défis structurels majeurs entravant la mise en œuvre efficace des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) en Afrique. Parmi ces obstacles figurent l'absence d'un cadre institutionnel continental cohérent, ainsi que des échanges limités de données scientifiques essentielles pour formuler des politiques adaptées. À cela s'ajoutent un déficit de sensibilisation aux enjeux SPS parmi les parties prenantes publiques et privées, une faible priorité accordée à ces questions par les décideurs politiques, et un financement insuffisant pour leur mise en œuvre. Les problèmes sont également aggravés par la lenteur dans la ratification des protocoles SPS régionaux, la duplication des mandats entre divers organismes nationaux, et la capacité limitée des institutions publiques à appliquer efficacement les mesures de conformité SPS. En outre, l'insuffisance ou l'absence d'infrastructures critiques, comme des laboratoires et des capacités techniques, vient accentuer ces difficultés. Enfin, les mécanismes de coordination nationaux et régionaux se révèlent souvent inefficaces, compromettant la coopération et l'harmonisation des efforts à travers le continent.

Gestion historique et perspectives : Historiquement, la salubrité des aliments en Afrique a principalement été abordée à travers le prisme du commerce international, favorisant l'expansion des marchés et des exportations agroalimentaires. Toutefois, cette approche néglige une réalité essentielle : environ 96 % de la production agricole commercialisée en Afrique est destinée aux marchés intérieurs. Cette réalité met en exergue l'importance cruciale des chaînes d'approvisionnement alimentaire nationales, tant pour les agriculteurs que pour les consommateurs africains. Selon les estimations de la Banque mondiale, les pertes économiques et de productivité résultant de la vente d'aliments insalubres sur les marchés domestiques – souvent informels – sont 40 à 50 fois supérieures à celles liées au commerce international.

Les pouvoirs publics ont donc la responsabilité de garantir que les denrées alimentaires disponibles sur leurs marchés respectent rigoureusement les normes de salubrité en vigueur, protégeant ainsi la santé de leurs populations et contribuant à une croissance économique plus résiliente et équitable.

De nombreuses initiatives et projets nationaux, régionaux et continentaux ont été déployés dans le but de renforcer et d'harmoniser les systèmes SPS entre les CER et les États membres. Ces efforts visent à maximiser l'efficacité et l'efficacé des systèmes SPS, à protéger la santé humaine et à faciliter le commerce agricole et alimentaire intra-africain. Plusieurs projets et initiatives ont été mis en œuvre pour renforcer les capacités SPS en Afrique, avec pour objectifs d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments, de faciliter le commerce et de réduire les risques liés aux maladies animales et végétales, tel que PAN-SPSO¹, BTSF², STSD³ et l'actuel projet de soutien de l'OMSA à la mise en œuvre de l'annexe 7 SPS du protocole sur le commerce des marchandises de l'Accord de libre-échange continental africain, à travers la région COMESA.

Bien que ces efforts aient permis des progrès notables, des lacunes subsistent. La prolifération de cadres et de plans d'action SPS a engendré des exigences souvent redondantes ou contradictoires entre les CERs, induisant des effets restrictifs sur les échanges commerciaux. De surcroît, certains documents de politique SPS régionaux ont suscité une adhésion limitée en raison d'incohérences internes, du manque d'obligations rigoureuses en matière d'évaluation des risques, de l'absence d'un principe de non-discrimination, ainsi que d'un défaut d'application du principe d'équivalence, entre autres facteurs (10). Par ailleurs, les instruments SPS régionaux ont produit des résultats contrastés, en raison de plusieurs défis structurels et opérationnels. Parmi ces obstacles figurent les divergences dans la formulation des objectifs et priorités entre les différentes régions, les niveaux inégaux de mise en œuvre des dispositions de l'Accord SPS de l'OMC, ce qui a parfois conduit à une remise en cause involontaire des principes fondamentaux SPS. À cela s'ajoute une compréhension limitée et variable de la notion d'harmonisation régionale, ainsi que des divergences dans l'établissement des priorités et des actions nécessaires pour sa réalisation. Les disparités dans les responsabilités attribuées aux institutions chargées de l'application des mesures SPS, les incohérences dans les mécanismes de règlement des différends, et le manque d'harmonisation effective des instruments régionaux par les organismes sectoriels ont également été des facteurs limitants, en dépit des avancées réalisées dans le cadre des initiatives portées par les CER (11).

¹ PAN-SPSO : Participation des Nations Africaines aux Activités du Comité SPS de l'OMC et des Organisations Internationales chargées de l'élaboration des Normes

² BTSF : Meilleure formation pour des aliments plus sains (Better Training for Safer Food)

³ STSD : Surveillance des maladies sensibles au commerce (Surveillance of Trade Sensitive Diseases)

En se fondant sur les priorités de développement définies dans l'Agenda 2063 de l'UA, qui identifie le développement agricole comme une priorité stratégique, notamment dans le cadre du *Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine* (PDDAA), et en se référant à la Déclaration de Malabo de juin 2014 (7) laquelle formule sept engagements clés, dont la promotion du commerce intra-africain de produits et services agricoles, d'importants progrès ont été accomplis. En effet, dans le sillage du lancement de la ZLECAf en mars 2018, la Commission de l'UA, en partenariat avec les États membres, les CER et les partenaires techniques et financiers, a élaboré en 2019 un cadre stratégique SPS de l'UA (10). Cette initiative a été suivie en 2020 par l'adoption de la *Stratégie de sécurité sanitaire des aliments en Afrique* (SASSA) 2022-2036 (12), ainsi que par la *Stratégie de santé animale pour l'Afrique* (2019-2035). L'UA s'est engagée à renforcer les systèmes SPS pour promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, dynamiser le commerce agricole intra-africain et renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires du continent.

- **Le Cadre stratégique sanitaire et phytosanitaire (SPS)** de l'UA constitue un document d'orientation visant à guider la mise en œuvre de systèmes SPS modernes, alignés sur l'Accord SPS de l'OMC. Il cible tant les CERs que les États membres, en les dotant des outils nécessaires pour assurer la transformation agricole, renforcer la sécurité alimentaire, améliorer la santé publique et dynamiser le commerce intra-africain et international.
- **La Stratégie de sécurité sanitaire des aliments en Afrique (SASSA) 2022-2036** : constitue, aux côtés des stratégies de santé animale et de santé des végétaux, l'un des instruments clés pour la mise en œuvre du cadre politique SPS de l'UA. Elle propose des solutions concrètes pour établir des systèmes robustes de salubrité alimentaire, réduire l'impact des maladies d'origine alimentaire, faciliter le commerce agricole intra-africain et mondial, et harmoniser les politiques existantes entre les régions.
- **La Stratégie de santé animale pour l'Afrique (2019-2035)** propose un cadre cohérent et durable pour le renforcement des systèmes de santé animale sur le continent, conformément aux normes établies par l'OMSA et d'autres référentiels internationaux.
- **La stratégie de développement de l'élevage en Afrique (LiDeSA) 2015-2035** vise à transformer le secteur de l'élevage en Afrique en renforçant la santé animale et en améliorant l'accès aux marchés.

2- Stratégie pour l'harmonisation des politiques de sécurité sanitaire et des Services Vétérinaires dans les États membres de l'Union africaine afin de faciliter le commerce transfrontalier des animaux et des produits animaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la ZLECAf, le développement du commerce intra-africain, notamment dans les secteurs des animaux vivants et des produits d'origine animale, constitue une priorité stratégique pour les États membres. Cependant, ce commerce reste entravé par de multiples défis, parmi lesquels figurent les disparités dans les politiques de sécurité sanitaire des aliments et dans les SV. Ces divergences réduisent l'accès aux marchés, augmentant les coûts des échanges et compromettant la sécurité sanitaire des produits échangés.

Pour répondre à ces défis, il devient impératif de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie harmonisée à l'échelle continentale. La proposition formulée dans ce document s'inscrit dans cette perspective, s'appuyant sur des cadres stratégiques panafricains existants et reconnus, tels que la SASSA, la *Stratégie de santé animale pour l'Afrique*, et le *Cadre stratégique SPS*, élaborés sous l'égide de l'UA. Ces cadres continentaux servent de fondement aux orientations stratégiques proposées, qui placent l'harmonisation des politiques de sécurité sanitaire des aliments et des SV au cœur des priorités.

L'objectif principal de la stratégie proposée est double :

- ✓ Favoriser la convergence des cadres réglementaires et opérationnels entre les pays africains pour garantir un commerce fluide et sécurisé ;
- ✓ Identifier des mécanismes concrets visant à accroître l'efficacité et l'application de ces politiques vétérinaires et sanitaires.

Par ailleurs, cette harmonisation a pour ambition de renforcer les capacités institutionnelles et techniques des États membres tout en instaurant une confiance mutuelle entre les partenaires commerciaux africains.

En développant des politiques communes et alignées, les États membres seront mieux placés pour lever les barrières techniques au commerce, améliorer la compétitivité des produits africains sur les marchés régionaux et internationaux, et garantir une sécurité sanitaire optimale des produits échangés. La stratégie proposée dans ce document vise donc à contribuer de manière significative à l'intégration économique du continent africain tout en assurant une gestion durable et efficace des risques sanitaires et vétérinaires.

2-1-Approche stratégique

La stratégie proposée dans cet exposé visera à examiner des approches pragmatiques pour harmoniser les politiques vétérinaires et alimentaires dans le cadre de la ZLECAf et d'autres initiatives régionales. Elle mettra l'accent sur l'harmonisation des normes SPS à travers le continent africain, l'utilisation des technologies pour renforcer les contrôles de qualité et de sécurité alimentaire, ainsi que sur la promotion de partenariats et de collaborations régionales destinés à consolider les capacités des services vétérinaires (SV). Cette stratégie soulignera également le rôle central des organisations internationales, telles que de la FAO et l'OMSA, ainsi que de l'Union africaine (UA) et de ses agences spécialisées, dans la facilitation de la mise en œuvre de politiques intégrées et cohérentes.

L'approche stratégique adoptée reposera donc sur un alignement rigoureux et harmonieux avec les cadres de référence internationaux, continentaux et régionaux, afin de garantir une cohérence globale et une efficacité optimale. Elle s'inscrira dans les objectifs et les orientations des principales initiatives en cours, favorisant ainsi une synergie entre les différents acteurs impliqués pour maximiser les résultats en matière de sécurité sanitaire et de commerce agroalimentaire.

Initiatives de référence

- L'Agenda 2063 de l'UA, qui constitue la feuille de route ambitieuse pour le développement durable, inclusif et prospère de l'Afrique à l'horizon 2063.
- Les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui réfèrent une vision universelle d'une croissance économique inclusive et de la durabilité environnementale.
- Le Cadre de résultats du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui promeut la transformation structurelle du secteur agricole africain.
- La Stratégie pour nourrir l'Afrique, axée sur la réalisation de la sécurité alimentaire et la réduction des inégalités sociales.
- Le Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens (RAM), élaboré pour contrer les menaces liées à l'émergence des résistances antimicrobiennes.
- Le Règlement sanitaire international (RSI) de l'OMS, qui fournit des normes globales pour le renforcement de la sécurité sanitaire mondiale.
- Les normes de l'OMSA et de la Commission du Codex Alimentarius (CAC), qui établissent des référentiels reconnus pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale.
- La Stratégie LiDeSA (Développement de l'élevage pour l'Afrique), visant à favoriser une croissance durable et inclusive dans le secteur de l'élevage.
- La Stratégie pour le bien-être animal en Afrique (AWSA), qui s'efforce de promouvoir le respect des normes de bien-être animal sur tout le continent.
- La Stratégie de sécurité sanitaire des aliments pour l'Afrique (SASSA), la Stratégie de santé animale pour l'Afrique, et le Cadre stratégique SPS, élaborés sous l'égide de l'UA
- La Stratégie de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA), orientée vers l'utilisation des connaissances scientifiques et technologiques pour le développement durable.
- Le cadre politique et la stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture (PFRS), destiné à assurer une gestion durable des ressources aquatiques.
- Les Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC), qui jouent un rôle central dans le renforcement des systèmes de santé publique et la gestion des pandémies.
- La Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale de la flore et de la faune sauvages, qui préserve la biodiversité et les ressources naturelles essentielles.

Ainsi, la stratégie proposée repose sur une perspective holistique et intégrative, garantissant une synergie entre les différentes initiatives et cadres stratégiques. Elle se veut un véritable levier pour relever les défis intersectoriels liés à la sécurité sanitaire des aliments et aux SV, tout en assurant une gouvernance efficace et adaptée aux réalités locales et continentales.

2-2-Objectifs stratégiques

La stratégie proposée qui vise à fournir un cadre pour la gestion des défis liés à l'harmonisation des politiques en Afrique est divisée en six *objectifs stratégiques* (OS) et les 18 cibles qui les accompagnent :

- ✓ **Objectif stratégique 1** : Renforcement et amélioration des capacités des Services Vétérinaires notamment en matière sécurité sanitaire des aliments et en certification.
- ✓ **Objectif stratégique 2** : Harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires.
- ✓ **Objectif stratégique 3** : Améliorer le commerce et l'accès aux marchés aux niveaux national, régional, continental et mondial.
- ✓ **Objectif stratégique 4** : Mettre en place et renforcer des mécanismes de coordination, et accroître la coopération et les investissements aux niveaux national, régional, continental et mondial (secteur public).
- ✓ **Objectif stratégique 5** : Améliorer la mise en réseau et la collaboration entre les acteurs SPS et intégration du marché informel (secteur privé).
- ✓ **Objectif stratégique 6** : Relever les défis transversaux : Inclusion sociale, genre, recherche, environnement, antibiorésistance et résilience.

2-2-1-Objectif stratégique 1 : Renforcement et amélioration des capacités des Services Vétérinaires

Ce premier objectif vise à doter les SV des États membres de compétences, d'infrastructures et de ressources adéquates pour répondre efficacement aux défis sanitaires liés au commerce des animaux et des produits animaux et se concentre sur 4 cibles :

- ✓ **Cible 1** : Adaptation des mesures de surveillance et de contrôle aux spécificités des écosystèmes africains.
- ✓ **Cible 2** : Renforcement des capacités des SV notamment en matière de sécurité sanitaire des aliments et en certification internationale.
- ✓ **Cible 3** : Intégration des technologies numériques et des systèmes d'information dans la gestion sanitaire et le renforcement des contrôles de sécurité sanitaire.
- ✓ **Cible 4** : Renforcement des infrastructures transfrontalières dédiées au commerce des animaux et produits animaux.

Cible 1 : Adaptation des mesures de surveillance et de contrôle aux spécificités des écosystèmes africains : Une des particularités de l'élevage en Afrique est la pratique du pastoralisme et de la transhumance à grande échelle, système d'élevage permettant de valoriser les herbages saisonniers et les faibles ressources fourragères sur les terres arides et semi-arides (37). Dans les pays sahéliens, le pastoralisme représente 70 à 90% de l'élevage bovin et 30 à 40% de l'élevage de petits ruminants. Le pastoralisme est la principale source d'aliments et de revenus pour quelque 268 millions de personnes dans 36 pays africains (6).

Ces systèmes permettent d'optimiser l'utilisation des ressources naturelles disponibles, mais posent aussi des défis majeurs, notamment en matière de santé animale et de gestion des écosystèmes (37). Cette transhumance dépasse les frontières des Etats favorisant la diffusion de maladies contagieuses.

La mobilité des troupeaux favorise la diffusion des maladies contagieuses telles que la *peste des petits ruminants* (PPR), la fièvre aphteuse, la péripneumonie contagieuse bovine ou encore la trypanosomose. Elles peuvent rapidement se propager entraînant des pertes économiques considérables et menaçant la sécurité alimentaire des communautés pastorales. De plus, les éleveurs transhumants ont souvent un accès limité aux SV, ce qui complique la mise en œuvre de mesures de prévention et de contrôle. En adaptant les mesures de surveillance et de contrôle aux réalités locales, tout en renforçant la coopération transfrontalière, il est possible de concilier ces pratiques traditionnelles avec les exigences modernes de sécurité sanitaire et de développement économique.

Au défi de ces modes d'élevage, le développement démographique et économique fait émerger des mégalo-poles (Le Caire, Lagos) et des régions à forte densité de population (Nord du Maghreb et du Machreq, Golfe de Guinée, Région des Grands Lacs) qui sont autant de centres de consommation de produits animaux, favorisant également le mouvement d'animaux ou de leurs produits et donc de la diffusion de maladies (37).

Actions prioritaires :

- Former les SV aux normes internationales, notamment celles de l'OMSA et aux méthodes modernes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments.
- Renforcer les capacités techniques et infrastructurelles des laboratoires vétérinaires pour garantir une détection précoce des maladies animales et zoonotiques.
- Mettre en place des systèmes électroniques de certification pour améliorer la traçabilité et la conformité des produits animaux au commerce international.
- Promouvoir des programmes de surveillance épidémiologique harmonisés pour prévenir et contrôler les maladies animales transfrontalières.
- Soutenir l'amélioration des infrastructures vétérinaires telles que les abattoirs, les postes de contrôle aux frontières et les centres de quarantaine.

Cible 2 : Renforcement des capacités des SV notamment en matière sécurité sanitaire des aliments et en certification internationale : Le Code sanitaire de l'OMSA pour les animaux terrestres, dans son chapitre 6.2 (49) souligne l'importance d'une formation complète des vétérinaires. Celle-ci doit inclure des compétences en santé animale, en gestion des zoonoses véhiculées par les aliments et en hygiène alimentaire, leur conférant ainsi un rôle unique pour garantir la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale.

Le même chapitre du Code insiste sur la nécessité d'une coopération étroite et d'une communication efficace entre toutes les parties prenantes du système de sécurité sanitaire des aliments. Cela inclut les vétérinaires, les autres professionnels compétents et les parties prenantes des secteurs concernés. Par ailleurs, la mondialisation de l'approvisionnement alimentaire confère aux SV un rôle élargi et de nouvelles responsabilités. Dans cette optique, l'approche « Une seule santé » (ou *One Health*), met en avant la collaboration entre les autorités compétentes en santé animale, sécurité sanitaire des aliments et santé publique. Cette approche intégrée renforce l'efficacité des systèmes SPS tout en permettant une meilleure gestion des risques sanitaires et est essentiel pour renforcer les capacités des SV, notamment dans les zones à haut risque pour les zoonoses. Des initiatives telles que celles de la SADC et de l'*Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine* ont permis la mise en place de réseaux de laboratoires et de SV. Ces réseaux facilitent l'échange de données épidémiologiques, la formation continue des vétérinaires et l'harmonisation des pratiques sanitaires (66). Ces collaborations offrent aux pays africains la possibilité de mutualiser leurs ressources limitées et d'améliorer l'efficacité de leurs SV face aux défis croissants de la sécurité sanitaire alimentaire (66).

Actions prioritaires :

- Les mesures de sécurité aux frontières et de quarantaine devraient être renforcées par l'augmentation des ressources et des effectifs, ainsi que par une coordination régionale visant à harmoniser les exigences sanitaires pour les importations, l'identification des animaux, le contrôle des mouvements d'animaux et les systèmes de gestion des données entre les pays.
- Mise en place de systèmes de traçabilité des produits animaux, de plans d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments et de programmes de surveillance des résidus. Le programme de sécurité alimentaire devrait être mis en œuvre en étroite collaboration avec les autorités de santé publique.
- Les capacités en matière de santé publique vétérinaire devraient être renforcées par une meilleure législation sur la sécurité sanitaire des aliments.
- La création de centres régionaux d'excellence pour la formation et la recherche vétérinaires.
- L'enseignement vétérinaire et les programmes d'enseignement vétérinaire devraient être renforcés, en tenant compte des Lignes directrices de l'OMSA pour un tronc commun de l'enseignement vétérinaire, afin de garantir l'ensemble des compétences des vétérinaires diplômés (« Compétences du jour 1 de l'OMSA »).

- Les programmes de formation des *para-professionnels vétérinaires* (PPV) doivent être évalués, normalisés et accrédités. La création de centres de formation pour les para-professionnels vétérinaires pourrait être envisagée.
- Améliorer la formation des inspecteurs, notamment par l'élaboration de programmes d'inspection pour les abattoirs (y compris la collecte d'informations sur la surveillance des maladies) et pour les établissements et installations de transformation et de distribution, afin d'assurer l'hygiène et la sécurité des aliments dans tous les locaux et pour les produits d'origine animale à tous les niveaux de distribution, y compris les marchés locaux.

Cible 3 : Intégration des technologies numériques et des systèmes d'information dans la gestion sanitaire et le renforcement des contrôles de sécurité sanitaire : L'usage des technologies numériques, peut révolutionner la gestion des SV et des normes SPS, en facilitant le suivi, la traçabilité et l'accès à l'information. Des outils tels que les systèmes de surveillance par GPS, les bases de données épidémiologiques et de traçabilité, les analyses de laboratoire et les systèmes de gestion des données, sont, pour certains, de plus en plus utilisées pour renforcer les contrôles de qualité et de sécurité alimentaire en Afrique. Elles permettent une détection plus rapide des contaminants et facilitent la gestion des risques liés aux produits d'origine animale et végétale.

Des plateformes de traçabilité numérique, comme celles développées par des entreprises en partenariat avec la FAO, permettent de suivre les produits agricoles « de l'étable à la table », garantissant ainsi une transparence et une réactivité accrues en cas de contamination (21). Une étude de la Banque mondiale en 2020 a révélé que l'implantation de systèmes de traçabilité dans le secteur agricole pourrait réduire les pertes alimentaires jusqu'à 10 % en Afrique subsaharienne, générant des économies potentielles de 3,8 milliards de dollars par an (52).

Actions prioritaires :

- Développer des bases de données intégrées au niveau continental pour la traçabilité des produits animaux et des maladies transfrontalières.
- Promouvoir l'utilisation d'applications mobiles et de plateformes numériques pour les certificats sanitaires électroniques.
- Mettre en place un système d'alerte précoce harmonisé pour la surveillance et la gestion des maladies animales.
- Renforcer les compétences des acteurs nationaux et régionaux dans l'utilisation des technologies numériques pour la gestion SPS.
- Déployer des solutions d'intelligence artificielle et d'analyse de données pour identifier les tendances et anticiper les risques sanitaires.

Cible 4 : Renforcement des infrastructures transfrontalières dédiées au commerce des animaux et produits animaux : Les infrastructures transfrontalières sont souvent sous-développées, ce qui constitue un frein majeur à l'efficacité des échanges commerciaux tout en augmentant les risques sanitaires. Cet axe vise à pallier ces insuffisances.

Actions prioritaires :

- Construire ou moderniser des infrastructures spécifiques, telles que des centres de quarantaine, des abattoirs certifiés et des zones de stockage réfrigéré aux frontières.
- Créer des postes de contrôle sanitaire intégrés aux points de passage transfrontaliers prioritaires pour harmoniser les inspections SPS.
- Promouvoir des mécanismes de financement innovants, tels que les partenariats public-privé, pour le développement d'infrastructures SPS.
- Faciliter l'accès aux infrastructures pour les petits producteurs, y compris les éleveurs locaux et transhumants.
- Intégrer des infrastructures connectées aux corridors commerciaux régionaux, favorisant une chaîne logistique fluide et sécurisée.

2-2-2- Objectif stratégique 2 : Harmonisation des normes sanitaires et phytosanitaires

Les normes SPS sont cruciales pour garantir la sécurité des produits agricoles et animaux échangés entre pays africains. Cependant, leur mise en œuvre varie fortement d'un pays à l'autre, ce qui entrave le commerce intra-africain et expose certains pays à des risques sanitaires plus élevés. La ZLECAf et l'UA travaillent à harmoniser les normes SPS dans le but de réduire les obstacles commerciaux et d'améliorer la sécurité alimentaire. Le Cadre politique et stratégique africain pour la sécurité sanitaire des aliments, établi en 2019 par la FAO et l'UA, cherche à renforcer les systèmes SPS de tous les pays membres de la UA (10) (22). Selon la FAO, l'alignement des normes SPS pourrait augmenter les échanges agricoles intra-africains de 20 %, soit un gain estimé à 3,6 milliards de dollars pour les exportateurs africains d'ici 2025 (24) (28). Ce deuxième objectif se concentre sur 2 cibles :

- ✓ **Cible 1** : Participation accrue aux efforts de normalisation et d'harmonisation pour la création d'un cadre unifié.
- ✓ **Cible 2** : Renforcement de l'intégration des chaînes de valeur régionales.

Cible 1 : Participation accrue aux efforts de normalisation et d'harmonisation pour la création d'un cadre unifié : L'annexe 7 de l'accord ZLECAf comporte deux dispositions clés : renforcer l'harmonisation des mesures SPS entre les États membres et la facilitation de la reconnaissance mutuelle de mesures SPS équivalentes. Les deux dispositions réduiront les coûts de mise en conformité avec les mesures SPS. Cependant, le niveau actuel des efforts de normalisation en Afrique est faible, avec un énorme fossé entre le continent et ses partenaires commerciaux. D'où la nécessité d'accélérer l'élaboration et l'harmonisation des normes entre les États membres de l'UA afin d'éliminer les obstacles au commerce inutiles tout en facilitant un commerce sûr (36). En outre, il convient d'intensifier les efforts continus d'harmonisation des normes avec les normes internationales, telles que celles de la CIPV, de la Commission du *Codex Alimentarius* (CAC) et de l'OMSA. Il est également important de renforcer et/ou de réactiver les comités nationaux du Codex ou d'autres comités similaires dans les États membres, ainsi que d'assurer la collaboration entre les gouvernements, le secteur privé et les associations de consommateurs. La gestion actuelle des systèmes alimentaires doit donc assurer une représentation forte et efficace de toutes les parties prenantes pour permettre un respect strict des réglementations en matière de sécurité alimentaire.

Actions prioritaires :

- Élaborer des lignes directrices continentales basées sur les normes internationales de l'OMSA, de la FAO et de l'OMS (*Codex Alimentarius*) et de la CIPV pour inciter les États membres à y aligner leur réglementation.
- Soutenir l'examen, l'harmonisation et la modernisation des cadres juridiques/réglementaires SPS par les États membres en fonction des normes internationales, en particulier dans les corridors commerciaux clés.
- Encourager les États membres à établir et à respecter des mesures SPS fondées sur des données scientifiques pour protéger la vie et la santé des humains, des animaux et des végétaux.
- Promouvoir l'utilisation de l'évaluation des risques pour assurer le commerce le moins restrictif possible tout en minimisant les risques pour la santé publique.
- Établir et promouvoir des systèmes de surveillance pour les agents pathogènes prioritaires, les ravageurs et les risques les plus préoccupants pour la sécurité des aliments pour animaux et des plantes, des animaux et des aliments.
- Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des normes SPS pour identifier et combler les lacunes
- Plaider en faveur de l'utilisation des concepts de régionalisation/zonage et compartimentalisation (reconnaissance des zones indemnes et des zones à faible prévalence) pour faciliter la sécurité du commerce.
- S'appuyer sur les CERs (ex : la CEDEAO et la COMESA) pour appliquer des politiques harmonisées, notamment pour établir un cadre régional de reconnaissance mutuelle de certifications SPS pour réduire les délais et coûts liés aux inspections transfrontalières.

Cible 2 : Renforcement de l'intégration des chaînes de valeur régionales : Cette cible vise à développer des chaînes de valeur animales régionales efficaces et durables pour stimuler l'économie locale et régionale tout en assurant la sécurité sanitaire.

Actions prioritaires :

- Identifier et développer les corridors commerciaux régionaux prioritaires pour les produits animaux.
- Soutenir la création de chaînes de valeur intégrées, avec des acteurs collaborant à différents maillons (production, transformation, distribution).
- Améliorer l'accès des petits producteurs aux marchés régionaux à travers des partenariats avec des entreprises agroalimentaires.
- Mettre en place des centres d'excellence régionaux pour appuyer les initiatives de formation et d'innovation dans les chaînes de valeur.
- Promouvoir les labels et certifications continentales pour renforcer la compétitivité des produits africains sur les marchés internationaux.

2-2-3- Objectif stratégique 3 : Améliorer le commerce et l'accès aux marchés aux niveaux national, régional, continental et mondial

L'entrée en vigueur de l'Accord sur la ZLECAf a renforcé la nécessité d'adopter des approches qui facilitent le respect des exigences en matière de sécurité sanitaire des aliments, particulièrement pour les petits agriculteurs et les *petites et moyennes entreprises* (PME). L'harmonisation des mesures de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle continentale et la promotion de la coopération en matière de réglementation seront essentielles pour susciter la transparence et la confiance dans l'environnement réglementaire. Ces approches contribueront également à éliminer les obstacles non tarifaires au commerce et à faciliter l'accès aux différents marchés. La priorité sera donnée aux denrées alimentaires qui ont été identifiées comme des produits alimentaires stratégiques dans la déclaration d'Abuja de 2006 et à d'autres chaînes de valeur agroalimentaires régionales prioritaires pour faciliter le commerce intra-africain. Cet objectif permettra d'assurer la cohérence, l'uniformité et de s'appuyer sur les enseignements et les meilleures pratiques pour faciliter l'accès aux marchés et le commerce à tous les niveaux. Ce troisième objectif se concentre sur 2 cibles :

- ✓ **Cible 1 :** Développer des opportunités commerciales.
- ✓ **Cible 2 :** Valorisation des produits animaux locaux pour une meilleure compétitivité sur les marchés internationaux.

Cible 1 : Développer des opportunités commerciales : la présente cible met l'accent sur le développement des opportunités commerciales par l'amélioration des infrastructures et la réduction des barrières au commerce.

Un exemple de mesure est le développement de plateformes ouvertes pour la diffusion des normes, cela permettrait d'accélérer une utilisation de normes harmonisées et équivalentes. Au niveau mondial, l'OMC offre déjà ce service gratuitement aux utilisateurs via sa plateforme 'ePing'. Au niveau continental, la création d'une plateforme en ligne commune pour publier les mesures SPS harmonisées et équivalentes pour diverses CER devrait également être prioritaire et mise à la disposition du public sans frais pour l'utilisateur. Elle permettrait d'assurer la transparence, de sensibiliser aux normes et d'augmenter la probabilité de leur adoption et de leur utilisation par les agriculteurs, les manipulateurs et les transformateurs d'aliments, ainsi que toutes autres parties prenantes (36).

Actions prioritaires :

- Établir des plateformes d'échange d'informations commerciales pour connecter les producteurs, les acheteurs et les marchés régionaux et internationaux.
- Mettre en place des zones sanitaires transfrontalières pilotes pour faciliter le commerce dans des régions stratégiques.
- Soutenir les PME dans le respect des normes SPS à travers des subventions et des programmes d'assistance technique.
- Créer des infrastructures logistiques telles que des centres de stockage réfrigéré et des corridors commerciaux adaptés au transport des produits périssables.

- Renforcer les capacités des organisations professionnelles (coopératives, associations d'éleveurs) pour qu'elles jouent un rôle actif dans la promotion du commerce.
- Promouvoir les accords de reconnaissance mutuelle, l'équivalence des systèmes et faciliter la cohérence réglementaire et la coopération entre les États membres.
- Promouvoir des accords régionaux de reconnaissance des certificats d'analyse des laboratoires de salubrité des aliments accrédités
- Faciliter les contrôles aux frontières grâce à l'opérationnalisation de poste frontière à guichet unique regroupant les autorités intervenantes dans le contrôle aux frontières.

Cible 2 : Valorisation des produits animaux locaux pour une meilleure compétitivité sur les marchés internationaux : Cet axe vise à accroître la valeur ajoutée des produits animaux africains en misant sur leur qualité, leur conformité aux normes SPS et leur différenciation sur les marchés mondiaux.

Actions prioritaires :

- Développer des labels de qualité et d'origine pour valoriser les produits animaux locaux (viande, lait, cuir, etc.) sur les marchés internationaux.
- Soutenir les initiatives de transformation locale des produits animaux pour générer de la valeur ajoutée et réduire la dépendance aux exportations de matières premières brutes.
- Favoriser la formation des acteurs locaux (éleveurs, transformateurs) pour améliorer la qualité des produits conformément aux exigences SPS internationales.
- Créer des campagnes de marketing internationales pour promouvoir les produits animaux africains comme étant de haute qualité et durables.
- Soutenir les coopératives et les PME impliquées dans la chaîne de valeur pour améliorer leur accès au financement et aux marchés.

2-2-4- Objectif stratégique 4 : Mettre en place et renforcer des mécanismes de coordination, accroître la coopération et les investissements aux niveaux national, régional, continental et mondial (secteur public)

Cet objectif stratégique vise à mettre en place des programmes de sécurité sanitaire des aliments bien coordonnés et bien financés aux niveaux national, régional et continental. Cet objectif stratégique permettra de promouvoir davantage les CER inclusives et innovantes et les mécanismes de coordination au niveau continental pour faire progresser la voix africaine dans les forums internationaux de négociation sur les questions de sécurité sanitaire des aliments. Ce quatrième objectif se concentre sur 3 cibles :

- ✓ **Cible 1 :** Institution de structures institutionnelles et de partenariats.
- ✓ **Cible 2 :** Prévention et gestion des conflits liés à la transhumance et au commerce transfrontalier.
- ✓ **Cible 3 :** Faciliter l'augmentation des investissements dans les infrastructures et les institutions de qualité pertinentes.

Cible 1 : Institution de structures institutionnelles et de partenariats : Cet axe stratégique vise à renforcer les structures institutionnelles et les partenariats pour soutenir l'harmonisation des normes et politiques en matière de sécurité sanitaire des aliments. Il met l'accent sur une meilleure coordination entre acteurs nationaux, régionaux et internationaux, tout en priorisant l'harmonisation des procédures et des mécanismes de facilitation du commerce aux frontières pour garantir la fluidité des échanges et renforcer les systèmes de sécurité sanitaire.

Actions prioritaires :

- Augmenter les investissements dans les infrastructures clés (laboratoires, abattoirs, systèmes de transport réfrigéré) pour améliorer les capacités logistiques.
- Mettre en place des mécanismes de suivi pour évaluer les progrès réalisés et ajuster les interventions selon les besoins.
- Mettre en place un mécanisme de coordination des autorités compétentes des ministères de l'Agriculture, de la Santé et du Commerce et d'autres autorités compétentes dans la gestion des programmes de salubrité des aliments.

- Favoriser des partenariats public-privé pour mobiliser les ressources financières et techniques nécessaires au renforcement des systèmes SPS.
- Créer un organe de coordination continental spécifique à la sécurité sanitaire, la santé animale et au commerce des animaux et produits animaux, sous l'égide de l'UA.
- Renforcer la coopération entre les blocs économiques régionaux (CEDEAO, SADC, COMESA, etc...) pour assurer une mise en œuvre cohérente des normes SPS.
- Élaborer une plateforme collaborative pour faciliter l'échange d'information entre les différentes catégories d'intervenants.
- Renforcer la coopération internationale en matière d'appui technique et financier.

Cible 2 : Prévention et gestion des conflits liés à la transhumance et au commerce transfrontalier :

Les conflits liés à la transhumance et au commerce transfrontalier sont fréquents en Afrique, notamment en raison des divergences dans les pratiques de gestion des ressources et des frontières. Cet axe stratégique aborde la nécessité de prévenir et gérer ces tensions.

Actions prioritaires :

- Harmoniser les politiques transhumantes entre les États membres pour faciliter les déplacements du bétail tout en réduisant les tensions communautaires.
- Mettre en place des mécanismes de dialogue entre les éleveurs, agriculteurs et autorités locales dans les zones transfrontalières.
- Élaborer des cadres juridiques clairs pour gérer les conflits liés à l'accès aux ressources (eau, pâturages) dans les zones transfrontalières.
- Renforcer les mécanismes de médiation régionale pour résoudre les différends liés au commerce ou aux déplacements transfrontaliers des éleveurs.
- Sensibiliser les communautés locales aux avantages d'une gestion collaborative des ressources transfrontalières.

Cible 3 : Faciliter l'augmentation des investissements dans les infrastructures et les institutions de qualité pertinentes :

Les performances insuffisantes des systèmes africains de sécurité sanitaire alimentaire, de commerce et de santé, mises en évidence par les données issues de l'examen biennal du PDDAA (CAADP en Anglais), peuvent être inversées grâce à des mesures politiques ciblées pour renforcer les infrastructures du continent (36). Les infrastructures SPS ou de qualité sont indispensables pour garantir l'efficacité des contrôles de sécurité alimentaire, la normalisation, l'évaluation scientifique des risques et la conformité aux normes internationales. Cependant, leur mise en place nécessite des investissements à forte intensité de capital, rendant ces infrastructures souvent inaccessibles aux petits agriculteurs et producteurs, qui constituent la majorité des acteurs du secteur agricole en Afrique. Pour pallier ces lacunes, les pays africains doivent mobiliser leurs ressources nationales afin de stimuler les investissements dans les infrastructures SPS. Par ailleurs, il est crucial d'explorer des financements alternatifs, tels que ceux provenant du secteur privé, des donateurs internationaux et des partenaires au développement, pour couvrir les coûts initiaux importants et garantir des investissements durables (36).

L'un des obstacles majeurs au développement des SV réside dans l'incapacité à produire des dossiers d'investissement convaincants, fondés sur des données probantes et des analyses économiques fiables. Ces dossiers sont essentiels pour attirer des ressources financières issues des budgets nationaux, des subventions ou des donateurs, et pour instaurer un climat de transparence et de responsabilité, favorable à un cycle vertueux d'investissements (50).

Les analyses coûts- bénéfice et les évaluations économiques sont des outils essentiels pour les Services vétérinaires nationaux. Le programme « Impact Mondial des Maladies Animales (*Global Burden of Animal Diseases - GBADs*) » peut soutenir les Membres et partenaires de l'OMSA dans la standardisation des approches économiques et la hiérarchisation des priorités en matière de santé animale (20). En fournissant des données comparables sur l'impact des maladies animales, le programme GBADs aide à orienter les investissements et à assurer un suivi efficace sur le long terme (34).

En parallèle, le programme PVS de l'OMSA, a démontré son utilité dans le renforcement des capacités des SV (48). Cependant, l'absence de compétences spécifiques à l'économie de la santé dans ce programme constitue une lacune importante. L'intégration d'une compétence dédiée à l'économie de la santé permettrait aux SV de mieux répondre aux priorités émergentes et d'optimiser leurs ressources.

Le Fonds pour les Pandémies (*The Pandemic Fund*), un mécanisme multilatéral unique, soutient les capacités de prévention, de préparation et de réponse aux pandémies dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Ce fonds finance des domaines critiques tels que la surveillance des maladies infectieuses, les diagnostics, les laboratoires et le renforcement des SV. Récemment, des indicateurs du PVS ont été intégrés à son cadre de résultats, pour les activités essentielles en matière de santé animale et « Une seule santé » pour les membres de l'OMSA.

Actions prioritaires :

Les pays africains devraient envisager de :

- Renforcer les efforts de développement des capacités pour évaluer et améliorer la gestion des données et l'analyse économique dans le secteur de la santé animale.
- Identifier et lancer des études de cas nationales ou sectorielles cohérentes avec les approches de la santé animale et de la viabilité économique fondées sur des données probantes.
- Élaborer et promouvoir des stratégies d'investissement étayées par une analyse économique afin d'orienter la définition des priorités et la prise de décision dans les programmes de santé animale.

2-2-5- Objectif stratégique 5 : Améliorer la mise en réseau et la collaboration entre les acteurs SPS et intégration du marché informel (secteur privé)

Le cinquième objectif vise à renforcer la communication et la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans les politiques SPS, afin d'améliorer la coordination et l'efficacité des interventions et proposer des mesures pour intégrer les acteurs du marché informel. Ce cinquième objectif se concentre sur 2 cibles :

- ✓ **Cible 1** : Communication et collaboration entre les acteurs SPS.
- ✓ **Cible 2** : Intégrer le marché informel et encourager l'investissement.

Cible 1 : Communication et collaboration entre les acteurs SPS : Des tensions persistantes entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des normes SPS notamment les autorités vétérinaires, les producteurs, les entreprises, les commerçants et d'autres acteurs des chaînes de valeur des ressources animales – ont souvent entravé le respect et l'application effective de ces normes. Ces frictions découlent notamment d'un manque de communication, de coordination et de compréhension mutuelle des rôles et des responsabilités de chaque acteur. Cela a eu pour conséquence des failles dans le système de conformité SPS, compromettant non seulement la sécurité sanitaire des aliments mais aussi les opportunités commerciales sur les marchés locaux, régionaux et internationaux. Pour surmonter ces défis, plusieurs interventions stratégiques peuvent être entreprises tel que l'instauration d'un climat de confiance, de transparence et de collaboration entre les différents acteurs, ainsi qu'une communication fluide et une coordination accrue, qui contribueront non seulement à améliorer la sécurité sanitaire des aliments, mais aussi à accroître la compétitivité des produits issus des systèmes de production animale en Afrique.

Actions prioritaires :

- Renforcer les plateformes de dialogue et de collaboration entre les autorités SPS, les organisations vétérinaires et les secteurs privés.
- Mise en place d'un Système d'Alerte Rapide pour les Aliments et les Aliments pour Animaux en Afrique, visant des réponses rapides aux menaces de sécurité sanitaire des aliments.
- Appui à la formation, à la mise en œuvre et à la viabilité des plates-formes continentales et mondiales pour les opérateurs commerciaux et autres (organisations agricoles, organes vétérinaires, établissements d'enseignement vétérinaire, réseaux de jeunes et de femmes, etc.).
- Créer, opérationnaliser et soutenir le fonctionnement des réseaux.
- Créer un réseau continental d'experts SPS pour échanger des connaissances et des bonnes pratiques.
- Intégrer les autorités SPS dans les mécanismes de gouvernance commerciale pour assurer une coordination efficace.
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation pour encourager la participation des parties prenantes à tous les niveaux (producteurs, transporteurs, consommateurs).

- Appuyer la gestion des interfaces entre l'homme, la faune et les écosystèmes, par le biais d'une participation efficace des intervenants, afin d'assurer la sécurité sanitaire des aliments dans le cadre du commerce des produits de base.

Cible 2 : Intégrer le marché informel et encourager l'investissement : Les marchés informels sont d'une importance fondamentale pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique subsaharienne. C'est là que la plupart des gens se procurent la majeure partie de leur nourriture, en particulier les aliments d'origine animale et les produits frais les plus risqués. Les revenus générés par ces ventes fournissent à des millions d'agriculteurs et de commerçants les revenus nécessaires pour répondre aux besoins fondamentaux des ménages. Dans de nombreux pays, les femmes jouent un rôle de premier plan dans ce système et c'est l'une de leurs rares options d'emploi (52). A titre d'exemple, en Afrique orientale et australe, le secteur traditionnel fournit 85 à 90 % de la demande du marché et d'ici 2040, il répondra encore de 50 à 70 % de la demande. Pourtant, la plupart des investissements se concentrent aujourd'hui sur les marchés formels et les exportations en tant qu'éléments légitimes de la Stratégies de développement de l'agriculture et du commerce africains. Si l'accent mis sur les marchés d'exportation reste pertinent, les investissements doivent être élargis, développés, hiérarchisés et ciblés pour atténuer les risques sanitaires sur les marchés intérieurs principalement responsables du fardeau de santé publique des aliments insalubres chez les Africains. Des politiques novatrices sont nécessaires pour faciliter les progrès en matière de sécurité sanitaire des aliments dans le secteur informel.

Actions prioritaires

- Clarifier le statut juridique des vendeurs de nourriture de rue afin de réduire leur vulnérabilité et faciliter leur accès, leur organisation et leur formation en matière de sécurité sanitaire des aliments.
- Créer des incitations économiques et sociales pour les petits agriculteurs, les commerçants et les détaillants afin d'améliorer les pratiques en matière de sécurité sanitaire des aliments.
- Réduire les charges réglementaires qui pèsent sur le secteur informel et qui rendent économiquement plus difficile pour les opérateurs d'investir dans la sécurité sanitaire des aliments, telles que les multiples exigences en matière de licences sans rapport avec la sécurité sanitaires des aliments.
- Adapter la formation à la sécurité sanitaire des aliments et les autres formes d'assistance technique pour s'assurer qu'elles atteignent les personnes, y compris les femmes, qui en bénéficieront le plus.

2-2-6- Objectif stratégique 6 : Relever les défis transversaux : Inclusion sociale, genre, recherche, environnement, antibiorésistance et résilience.

L'objectif stratégique 6 vise à enrichir la stratégie globale en abordant les défis transversaux dans l'harmonisation des politiques de sécurité sanitaire des aliments et des SV en Afrique. Ces défis incluent des aspects liés à l'inclusion sociale, au genre, à la recherche, à l'environnement, à la *résistance antimicrobienne* (RAM) et à la résilience. Un élément fondamental à considérer est l'éducation des consommateurs à la sécurité sanitaire des aliments, car une part importante des maladies d'origine alimentaire (30 à 40 %) est liée à des pratiques inadéquates dans les foyers. En effet, les efforts et les investissements effectués en amont pour renforcer la sécurité sanitaire des aliments s'avèrent inefficaces si les règles d'hygiène ne sont pas respectées à domicile. Il est crucial de sensibiliser les consommateurs aux bénéfices nutritionnels des aliments (sources de micronutriments et de protéines, par exemple) et aux risques potentiels (comme les allergènes présents dans les produits laitiers et carnés). Par ailleurs, les consommateurs doivent comprendre l'impact écologique des différents systèmes de production animale. À cet égard, les informations communiquées doivent être fondées sur des données scientifiques plutôt que sur des stratégies purement commerciales. Les réseaux sociaux, en tant qu'outils éducatifs modernes, peuvent efficacement contribuer à cette sensibilisation et permettre de mesurer l'impact des initiatives mises en œuvre. Ce sixième et dernier objectif se concentre sur 5 cibles :

- ✓ **Cible 1** : Promotion de l'inclusion sociale et du genre dans les politiques SPS et vétérinaires.
- ✓ **Cible 2** : Renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans le domaine vétérinaire et SPS.
- ✓ **Cible 3** : Intégration des enjeux environnementaux dans les politiques SPS et vétérinaires.
- ✓ **Cible 4** : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux crises sanitaires.
- ✓ **Cible 5** : Mise en œuvre d'initiatives de lutte contre la résistance antimicrobienne.

Cible 1 : Promotion de l'inclusion sociale et du genre dans les politiques SPS et vétérinaires : Les femmes et les jeunes jouent un rôle central dans les chaînes de valeur de l'élevage et du commerce des produits animaux, mais ils restent souvent marginalisés.

Actions prioritaires :

- Intégrer des indicateurs de genre dans les plans d'action SPS et vétérinaires.
- Former et accompagner les femmes et les jeunes entrepreneurs dans la mise en conformité avec les normes SPS.
- Favoriser leur participation dans les processus décisionnels relatifs aux politiques SPS.
- Mettre en place des initiatives spécifiques pour soutenir les éleveuses et les petites exploitations familiales.
- Sensibiliser les acteurs du secteur aux bénéfices de l'équité et de l'inclusion dans les chaînes de valeur.

Cible 2 : Renforcement des capacités de recherche et d'innovation dans le domaine vétérinaire et SPS : La recherche et l'innovation sont essentielles pour proposer des solutions adaptées aux défis sanitaires et économiques du commerce transfrontalier en Afrique. Cette cible vise à promouvoir des avancées scientifiques et technologiques pour renforcer les systèmes SPS et vétérinaires.

La recherche en sécurité sanitaire des aliments appliquée à la production animale doit s'inscrire dans le cadre du concept « Une Seule Santé », en adoptant une approche intégrée couvrant l'ensemble de la chaîne de production, de l'exploitation jusqu'à la consommation. Il est essentiel de développer des alternatives aux antibiotiques, telles que des vaccins, des probiotiques, des bactériophages ou encore de nouvelles pratiques de gestion. Parallèlement, des efforts doivent être déployés pour concevoir des systèmes de traitement des effluents d'élevage permettant de minimiser leur impact environnemental.

La mise au point de techniques rapides et précises pour détecter les agents pathogènes et les résidus chimiques dans la viande et le lait est cruciale afin de prévenir l'introduction de produits contaminés dans les systèmes alimentaires. De plus, des outils doivent être développés pour identifier les sources de contamination, prévenir les fraudes dans le secteur de la viande et garantir la sécurité sanitaire de nouvelles sources de protéines, telles que les insectes ou la viande cultivée en laboratoire.

Enfin, dans le cadre de la surveillance réglementaire, l'utilisation de technologies, comme la correction de séquence génomique pourrait jouer un rôle clé dans le renforcement de la sécurité sanitaire des aliments, notamment dans des systèmes de production animale intensifiés répondant à une demande croissante de produits carnés et laitiers.

En Afrique, le potentiel en matière de recherche et de formation est considérable, mais il nécessite un soutien accru pour maximiser son impact (37). En Afrique de l'Ouest et du Centre, l'*École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires* de Dakar, Sénégal, et le *Centre de Recherche-Développement sur l'Élevage en Zone Subhumide* (CIRDES) à Bobo-Dioulasso (Burkina Faso) jouent un rôle clé. Le CIRDES, structure régionale regroupant huit pays d'Afrique de l'Ouest, collabore avec les *Systèmes Nationaux de Recherche Agricole* (SNRA) pour mener des recherches axées sur l'amélioration de la santé et de la production animales, la conservation génétique, la préservation de l'environnement, la formation, ainsi que le transfert de technologies.

À l'échelle internationale, des centres de recherche tels que l'*International Livestock Research Institute* (Nairobi, Kenya) ou le *Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement* (Montpellier, France) conduisent également des travaux sur l'élevage et la santé animale en Afrique.

Par ailleurs, des structures régionales et continentales ont été mises en place pour définir des priorités de recherche et offrir des espaces de dialogue entre les producteurs africains, les SNRA, les centres de recherche internationaux, et les bailleurs de fonds. Parmi celles-ci figurent le *Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles*, l'*Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa*, ainsi que le *Forum Africain pour la Recherche Agricole*.

Actions prioritaires :

- Renforcer et soutenir les centres de recherche régionaux spécialisés dans les maladies animales transfrontalières, la sécurité sanitaire des aliments et les normes SPS.
- Soutenir le développement et la diffusion de vaccins et traitements adaptés aux pathologies spécifiques aux animaux en Afrique.
- Renforcer les partenariats entre universités, centres de recherche et SV pour transférer les innovations vers les acteurs opérationnels.
- Promouvoir l'utilisation des biotechnologies et des *techniques d'information et de communication* pour améliorer la traçabilité, la détection des maladies et la gestion des risques sanitaires.
- Mobiliser des financements nationaux, régionaux et internationaux pour appuyer les projets de recherche appliquée dans le domaine SPS et vétérinaire.

Cible 3 : Intégration des enjeux environnementaux dans les politiques SPS et vétérinaires : Les interactions croissantes entre la santé animale, l'environnement et le commerce appellent à une prise en compte des enjeux environnementaux pour garantir une durabilité à long terme.

Actions prioritaires :

- Promouvoir des pratiques d'élevage durables qui minimisent les impacts environnementaux, comme la déforestation et la dégradation des sols.
- Intégrer les principes « Une seule santé », en reconnaissant l'interconnexion entre la santé humaine, animale et environnementale dans les politiques SPS.
- Mettre en place des systèmes de gestion des déchets biologiques issus des abattoirs et centres de quarantaine pour réduire les risques de pollution et de maladie.
- Promouvoir des programmes de restauration des écosystèmes dégradés dans les zones transfrontalières où l'élevage est intensif.
- Élaborer des lignes directrices continentales sur la gestion des risques environnementaux associés au commerce des animaux et produits animaux.

Cible 4 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux crises sanitaires : Les changements climatiques et les pandémies mondiales augmentent les risques sanitaires pour les animaux et les humains. Cette cible encourage des approches anticipatives et résilientes.

Actions prioritaires :

- Évaluer les impacts climatiques sur les politiques SPS et vétérinaires.
- Mettre en œuvre des mesures d'adaptation pour protéger les systèmes de production animale dans les zones vulnérables.
- Renforcer les capacités de gestion des crises, notamment pour les épidémies animales transfrontalières.
- Promouvoir des pratiques d'élevage durable pour réduire les risques environnementaux et sanitaires.
- Développer des partenariats pour la recherche et le développement de vaccins et traitements adaptés aux contextes africains.

Cible 5 : Mise en œuvre d'initiatives de lutte contre la résistance antimicrobienne : La résistance antimicrobienne constitue une menace croissante pour la santé publique et la production animale, avec des implications sur le commerce international.

Actions prioritaires :

- Développer et harmoniser des stratégies nationales de lutte contre la RAM conformément aux recommandations la Quadripartite (FAO, PNUE, OMSA et OMS) et à la Plateforme de partenariat multipartite sur la résistance aux antimicrobiens.
- Promouvoir l'usage prudent et réglementé des antimicrobiens dans les systèmes de production animale.
- Renforcer les capacités des laboratoires vétérinaires pour détecter et surveiller les cas de RAM.
- Sensibiliser les éleveurs et les vétérinaires aux bonnes pratiques en matière d'utilisation des antimicrobiens.
- Mobiliser des financements pour développer des alternatives aux antimicrobiens, telles que les vaccins et les solutions biologiques.

2-3- Résultats attendus :

- I. Une harmonisation accrue des politiques SPS entre les États membres, réduisant les barrières commerciales techniques.
- II. Une amélioration significative des capacités des SV, permettant une meilleure prévention et gestion des risques sanitaires.
- III. Un accroissement des flux commerciaux transfrontaliers des animaux et des produits animaux, stimulant l'économie régionale.
- IV. Une collaboration renforcée entre les États membres, les régions et les partenaires internationaux, soutenant un commerce équitable et durable.
- V. Une participation accrue des acteurs privés et communautaires à la mise en œuvre des normes et des mécanismes SPS.

2-4-Mise en œuvre de la stratégie d'harmonisation des politiques de sécurité sanitaire des aliments et des Services Vétérinaires

La mise en œuvre de la stratégie proposée ici repose principalement sur des activités menées à l'échelle nationale, avec le soutien des CERs et de l'UA avec lesquelles l'OMSA entretient des relations formalisées. Le principal instrument juridique national, établi pour coordonner les obligations des États membres en matière de sécurité sanitaire des aliments, jouera le rôle de point de contact pour les activités relatives à la stratégie. Ce point de contact pourra également être le point focal du *Codex Alimentarius (Codex Contact Point / Point de contact Codex)* ou du Comité des mesures SPS. En outre, la stratégie pourra être coordonnée par le Comité national du Codex, regroupant l'ensemble des parties prenantes concernées. La dimension vétérinaire sera prise en charge par les *Directeurs des Services Vétérinaires (DSV ou Chief Veterinary Officers, CVO)*. Les États membres opteront pour les mécanismes de coordination qu'ils jugent les plus efficaces et appropriés.

Au niveau régional, les mécanismes de coordination existants seront renforcés pour assurer la mise en œuvre harmonisée de la stratégie au sein des CER. À l'échelle continentale, le Comité SPS continental, en collaboration avec le Comité vétérinaire, soutiendra la coordination et orientera la mise en œuvre de la stratégie d'harmonisation des politiques de sécurité sanitaire des aliments et des SV en Afrique.

La stratégie sera mise en œuvre dans un processus participatif et transparent, garantissant que tous les intérêts pertinents soient pris en compte. Une approche inclusive sera adoptée, impliquant la participation de représentants des secteurs gouvernementaux concernés, des communautés locales, de la communauté scientifique, des organisations de la société civile, des ONG, des institutions de recherche et des universités. Le cadre régional établira des mécanismes de coordination intersectorielle et inter-administrative réunissant toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux (national, régional et continental). La gestion collaborative est essentielle et s'appuiera sur les meilleures données scientifiques disponibles, ainsi que sur les connaissances locales, traditionnelles et autochtones, les pratiques exemplaires et les leçons tirées de l'expérience.

Un plan d'action reste à développer pour traduire la stratégie en résultats concrets. Ce plan d'action définira des objectifs mesurables, accompagnés d'indicateurs de suivi et d'évaluation. Les États membres devront adopter une approche harmonisée pour surveiller les progrès réalisés. Le processus d'examen, coordonné à l'échelle institutionnelle par les CER et soutenu par l'UA, permettra d'identifier les défis, d'ajuster le plan d'action et d'actualiser les priorités.

Des partenariats stratégiques seront indispensables pour accélérer la mise en œuvre et atteindre les objectifs fixés. Les principaux acteurs incluront les ministères et départements nationaux, l'UA, les CER, la communauté scientifique, les secteurs public et privé, ainsi que les ONG engagées dans la production, la santé animale et la salubrité des aliments.

Enfin, les organisations internationales, telles que l'OMSA et la FAO, joueront un rôle crucial en facilitant la mise en œuvre de politiques intégrées. Ces organisations, aux côtés de l'UA, offriront un cadre normatif, des formations et des outils de surveillance pour les systèmes alimentaires. Elles aideront les pays africains à respecter les normes SPS et à lutter contre les zoonoses en fournissant des ressources et des directives. L'UA, par le biais du *Bureau interafricain pour les ressources animales* (UA-BIRA), le *Centre panafricain des vaccins vétérinaires* (UA-PANVAC) et des *Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies* (Africa-CDC), coordonnera les initiatives zoo-sanitaires et sanitaires à l'échelle continentale, tout en soutenant le développement de cadres réglementaires et de programmes de formation pour les professionnels des différents secteurs.

CONCLUSION :

Les SV et les systèmes de sécurité sanitaire des aliments jouent un rôle fondamental dans la concrétisation des opportunités offertes par la ZLECAf. L'analyse des défis montre une réalité complexe : le manque de ressources humaines et financières, la disparité des capacités techniques entre les pays, l'absence d'harmonisation des normes sanitaires, et les menaces croissantes liées aux maladies zoonotiques et aux contaminations alimentaires. À cela s'ajoutent des faiblesses structurelles dans la coordination des politiques, tant au niveau national que régional, ce qui freine la création d'un cadre commun capable de garantir une sécurité sanitaire efficace et équitable sur tout le continent.

Le renforcement de ces systèmes est essentiel pour maximiser les avantages de la libéralisation du commerce, notamment en garantissant la production et la circulation de produits alimentaires sûrs et de qualité sur le continent. Cette note a permis d'évaluer l'état actuel et les progrès accomplis en matière de sécurité sanitaire des aliments en Afrique, tout en identifiant les actions nécessaires pour améliorer la santé publique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le commerce intra- et extra-africain.

L'harmonisation des politiques vétérinaires et alimentaires émerge comme une priorité incontournable pour réussir la mise en œuvre de la ZLECAf et d'autres initiatives régionales. L'adoption de normes communes et de systèmes intégrés permettra non seulement d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire les risques sanitaires, mais aussi de renforcer la résilience des systèmes face aux crises sanitaires et environnementales. En outre, cette harmonisation constituera un levier pour accroître la compétitivité des produits agricoles africains sur les marchés mondiaux, en répondant aux exigences croissantes des consommateurs en matière de qualité et de sécurité.

Cependant, cette ambition ne peut être réalisée sans un engagement coordonné de toutes les parties prenantes : décideurs politiques, institutions régionales, secteur privé, organisations internationales, scientifiques, et société civile. La mise en œuvre de pratiques harmonisées, combinée au renforcement des capacités techniques et institutionnelles dans chaque pays, permettra non seulement d'assurer la sécurité sanitaire des aliments, mais aussi de réduire les risques de maladies d'origine animale et de garantir un environnement sain pour la production et la consommation des aliments.

Dans ce cadre, il est crucial de poursuivre les efforts de dialogue, de recherche et de collaboration pour soutenir le développement de politiques inclusives et adaptées aux réalités locales. Par exemple, investir dans la formation des professionnels des SV, améliorer les infrastructures sanitaires et promouvoir l'échange de connaissances et de bonnes pratiques entre les pays sont autant de mesures qui favoriseront une intégration réussie des marchés africains.

Des perspectives encourageantes se dessinent. La mise en place de mécanismes de coopération régionale, l'intégration des technologies numériques dans la surveillance et la gestion des risques sanitaires, ainsi que l'augmentation des investissements dans les infrastructures vétérinaires et alimentaires offrent des opportunités considérables pour relever ces défis. L'unification des marchés au travers d'initiatives comme la ZLECAf représente également un levier stratégique pour harmoniser les standards, promouvoir les échanges commerciaux sûrs et renforcer la compétitivité des produits alimentaires africains sur la scène internationale.

Face à ces enjeux, il est essentiel d'agir de manière proactive et concertée. D'abord, les décideurs politiques doivent reconnaître les SV comme un pilier fondamental de la sécurité alimentaire et de la santé publique. Cela passe par l'allocation de ressources adéquates, la mise en œuvre de politiques cohérentes et la valorisation de ces services dans les stratégies nationales et régionales. Par ailleurs, les parties prenantes, y compris les organisations internationales, les acteurs du secteur privé et la société civile, doivent collaborer pour développer des initiatives innovantes qui favorisent une approche intégrée de la chaîne alimentaire, de la ferme à l'assiette.

Enfin, le renforcement des systèmes de sécurité sanitaire des aliments n'est pas seulement une question de santé publique ou de commerce. Il s'agit également de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, de réduire la pauvreté et de promouvoir un développement durable inclusif. En agissant dès maintenant pour renforcer ces systèmes et harmoniser les politiques, l'Afrique pourra non seulement relever les défis actuels, mais aussi se positionner comme un acteur clé du commerce alimentaire mondial, contribuant ainsi au bien-être de ses populations et à la prospérité du continent.

En somme, les défis liés aux SV et à la sécurité sanitaire des aliments dans un contexte d'unification des marchés africains nécessitent des réponses coordonnées, innovantes et inclusives. C'est à travers un engagement collectif, porté par une vision claire et des efforts soutenus, que le continent pourra bâtir un système alimentaire résilient, sûr et compétitif, contribuant ainsi au bien-être des populations et au développement durable.

Références

1. Afreximbank. (2023). African trade report Export Manufacturing and Regional Value Chains in Africa under a New World Order. Disponible : <https://youngafricanpolicyresearch.org/african-trade-report-2023-navigating-global-challenges-through-regional-value-chains-and-afcfta/> consulté le 3/12/2024
2. African Development Bank (AfDB). (2020). Boosting Trade in African Agriculture through AfCFTA. Abidjan: BAD.
3. African Development Bank (AfDB). (2021). African Economic Outlook 2021. Abidjan: BAD.
4. African Development Bank (AfDB). (2021). West Africa Veterinary Infrastructure Project. Abidjan: BAD.
5. African Union – Inter-African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR). (2020). The State of Animal Health in Africa Report. AU-IBAR, Nairobi.
6. African Union – Inter-African Bureau for Animal Resources (AU-IBAR). (2023). A new narrative for Africa livestock. AU-IBAR, Nairobi
7. African Union. (2014). The Malabo Declaration on Accelerated Agricultural Growth and Transformation for Shared Prosperity and Improved Livelihoods Doc. Assembly/AU/2(XXIII). African Union. (AU): Addis Ababa.
8. African Union. (2018). African Continental Free Trade Area: Creating One African Market. African Union, Addis Ababa
9. African Union. (2019). Rift Valley Fever Outbreak Report. African Union, Addis Ababa.
10. African Union. (2019). Sanitary and Phytosanitary (SPS) policy framework for Africa October 2019.
11. African Union. (2019). The AU Strategy for Food Safety in Africa. African Union, Addis Ababa.
12. African Union. (2021). Food safety strategy for Africa 2022-2036.
13. Banque Africaine de Développement (BAD), Commission de l'Union Africaine (CUA)-Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) : Annuaire statistique pour l'Afrique (2021)
14. Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (AU-IBAR). (2021). Le rôle des Services Vétérinaires dans la croissance économique de l'Afrique.
15. CEDEAO. (2021). Harmonization of Animal Health Standards in West Africa. Abuja: CEDEAO.
16. Chipanda B. & Cilliers J. (2024) The AfCFTA. Published online at futures.issafrica.org. Retrieved from [Online Resource] Updated 11 October 2024. <https://futures.issafrica.org/thematic/08-afcfta/>
17. Commission Economique pour l'Afrique. (2019). Report on Intra-African Trade in Agriculture under AfCFTA. Addis-Abeba : CEA.
18. Commission Economique pour l'Afrique. (2020). AfCFTA and Food Security in Africa. Addis-Ababa: CEA.
19. Commission Economique pour l'Afrique. (2023). Centre Africain pour la Statistique de la Commission Economique pour l'Afrique : Flash statistiques – Afrique, Décembre 2023.
20. Delabouglise A., Ndiaye B., Diouf M.N., Corniaux C. & Apolloni A. (2024). Étude exploratoire pour la mise en œuvre d'un cas d'étude du programme Impact mondial des maladies animales : le cas du Sénégal, *Scientific and Technical Review*, **43** (1).
21. FAO & AUC. 2021. Framework for boosting intra-African trade in agricultural commodities and services. Addis Ababa. <https://doi.org/10.4060/cb3172en>
22. FAO & AU-IBAR. (2019). African Continental SPS Policy Framework. FAO & AU-IBAR, Rome.
23. Food and Agriculture Organization (FAO). (2023). World Food and Agriculture – Statistical Yearbook 2023. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc8166en>
24. Food and Agriculture Organization (FAO). (2019). Policy and Strategic Framework for Food Safety in Africa. Rome: FAO.
25. Food and Agriculture Organization (FAO). (2019). Veterinary Workforce Needs in Africa. Rome: FAO.
26. Food and Agriculture Organization (FAO). (2020). Challenges and Opportunities in Animal Health in Africa. FAO, Rome

27. Food and Agriculture Organization (FAO). (2020). SPS Standards in African Regional Trade. Rome: FAO.
28. Food and Agriculture Organization (FAO). (2020). The State of Food Security and Nutrition in the World. Rome : FAO.
29. Food and Agriculture Organization (FAO). (2021). Africa Regional Overview of Food Security and Nutrition. Rome: FAO.
30. Food and Agriculture Organization (FAO). (2021). Kenya Veterinary Training Program Report. Rome : FAO.
31. Food and Agriculture Organization (FAO). (2022). The State of Food Security and Nutrition in the World. Rome: FAO.
32. Food and Agriculture Organization (FAO). (2023). World Food and Agriculture – Statistical Yearbook 2023. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc8166en>
33. Grace, D. (2015). Food safety in developing countries: An overview. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 12(5), 4410-4439.
34. Huntington B., Bernardo T.M., Bondad-Reantaso M., Bruce M., Devleeschauwer B., Gilbert W. et al. (2021). Global Burden of Animal Diseases: a novel approach to understanding and managing disease in livestock and aquaculture. *Rev. Sci. Tech.*, **40**(2), 567-584. <https://doi.org/10.20506/rst.40.2.3246>.
35. International Food Policy Research Institute (IFPRI), 2019, Malawi Agriculture and Food Security Policy Processes Endline Survey, 2017/18", <https://doi.org/10.7910/DVN/9PQCET>, Harvard Dataverse, V1, UNF:6:hloWvrXk613FFCwhAqemw== [fileUNF]
36. Kareem, F.O., and G. Tadesse. 2024. Food Safety in Africa: Insights from the CAADP Biennial Review Data. AKADEMIYA2063 Policy Paper. Kigali: AKADEMIYA2063. <https://doi.org/10.54067/AKADEMIYA2063policypaper/>. CAADP
37. Lancelot R., Zundel E., Ducrot C. (2011) Spécificités de la santé animale en régions chaudes : le cas des maladies infectieuses majeures en Afrique. *INRA Prod. Anim.*, 2011, 24 (1), 65-76
38. Mude, A. G. (2021). Resilient Food Systems in Africa: Policies and Programs for the Future. *Journal of African Economic Policy*, 10(3), 301-320.
39. OCDE&FAO (2022), Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2022-2031, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/63c6c63f-fr>
40. OECD & FAO. (2023). OECD-FAO Agricultural Outlook 2023-2032. Paris, OECD.
41. OECD&FAO (2024), OECD-FAO Agricultural Outlook 2024-2033, Paris and Rome, <https://doi.org/10.1787/4c5d2cfb-en>.
42. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2020). L'état de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique. Rome : FAO.
43. Organisation internationale du travail (OIT). (2021). Employment Impacts of AfCFTA in African Agriculture. Genève : OIT.
44. Organisation mondiale de la santé (OMS). (2021). Fardeau mondial des maladies d'origine alimentaire. Genève : OMS.
45. Organisation mondiale de la santé animale. (2019). Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services Vétérinaires Septième édition, 2019
46. Organisation mondiale de la santé animale. (2020). Commerce sûr pour un développement durable, l'OIE et sa contribution
47. Organisation mondiale de la santé animale. (2022). Mise en œuvre des normes de l'OMSA : Rapport annuel de l'Observatoire. Paris, 149 pp., <https://doi.org/10.20506/obs.3340>. Licence : CC BY-SA 3.0 IGO
48. Organisation mondiale de la santé animale. (2022). Performance des Services Vétérinaires (PVS) : Un outil pour l'alignement des politiques. Paris: OIE.
49. Organisation mondiale de la santé animale. (2024). Code sanitaire pour les animaux terrestres. Disponible : <http://www.woah.org>

50. Stone M., van Andel M., Schipp M., Zainuddin N., Fikru R., Massay Kallon E. & Weber-Vintzel L. (2024) Veterinary Services use of the Global Burden of Animal Diseases to prioritise interventions, monitor impact and develop critical competencies, *Scientific and Technical Review*, **43 (1)**
51. World Bank (2018). The Potential of the Africa Continental Free Trade Area (AfCFTA). Washington, DC: World Bank.
52. World Bank (2020). Food Safety in Africa: Past Endeavors and Future Directions.
53. World Bank (2020). The African Continental Free Trade Area: Economic and Distributional Effects. Washington, DC: World Bank. doi:10.1596/978-1-4648-1559-1. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO
54. World Bank (2022). Poverty and Shared Prosperity Report. Washington, DC: World bank.
55. World Health Organization (2015). WHO Estimates of the Global Burden of Foodborne Diseases: Foodborne Disease Burden Epidemiology Reference Group 2007-2015. World Health Organization (WHO): Geneva.
56. World Health Organization (WHO). (2020). Foodborne Diseases and Zoonotic Infections in Africa. Genève: OMS
57. World Health Organization (WHO). (2021). Global Surveillance of Zoonotic Diseases in Africa. Genève: OMS.
58. World Organisation for Animal Health (OIE). (2013). Performance of Veterinary Services Tool (6th edition). Paris : Organisation Mondiale de la Santé Animale.
59. World Organisation for Animal Health (OIE). (2015). Impact of neglected diseases on animal productivity and public health in Africa. Paris, France. Disponible : [Microsoft Word - TT Conf. Reg.Afrique ENG TT1 Grace](#)
60. World Organisation for Animal Health (OIE). (2019) Strengthening veterinary services in Africa. A summary of the Strengthening Veterinary Services in Developing Countries (SVSDC) Project, 2016 – 2019
61. World Organisation for Animal Health (OIE). (2019). Africa Veterinary Services Assessment Report. Paris.
62. World Organisation for Animal Health (OIE). (2019). Independent review of PVS Pathway reports from African Member Countries. Final report- August 2019.
63. World Organisation for Animal Health (OIE). (2019). Strengthening veterinary services through the OIE PVS Pathway- The case for engagement and investment (February 2019)
64. World Organisation for Animal Health (OIE). (2019). The role of veterinary services in food safety. OIE, Paris.
65. World Organisation for Animal Health (OIE). (2020) The main challenges faced by Veterinary Services in the context of international trade (Challenges faced by Veterinary Services in the context of international trade and examples of successful practices-2020 Technical Item)
66. World Organisation for Animal Health (OIE). (2020). Animal Health Services in Africa: Regional Cooperation. Paris: OIE.
67. World Organisation for Animal Health (OIE). (2020). PVS Pathway Assessments for Veterinary Services. Paris.
68. World Organisation for Animal Health (OIE). (2021). PVS Evaluation and Veterinary Services Performance Trends. Paris: OMSA.
69. World Organisation for Animal Health (OIE). (2021). PVS Information System (PVS IS): Enhancing Veterinary Services Data Accessibility. Paris: OMSA.
70. World Organisation for Animal Health (OIE). (2021). PVS Pathway Assessments for Veterinary Services.
71. World Organisation for Animal Health (OIE). (2022). Standards for International Trade of Animals and Animal Products. Paris : OIE.
72. World Organisation for Animal Health (OIE). (2023). – Chapter 4.19. Official control programmes for listed and emerging diseases. Terrestrial animal health code. 31st ed. WOAH, Paris, France, 8 pp. Disponible : : https://www.woah.org/fileadmin/Home/eng/Health_standards/tahc/2023/

73. World Organisation for Animal Health (OIE). (2020). African Veterinary Infrastructure Needs Assessment. Paris: OIE.
74. World Organisation for Animal Health. http://www.oie.int/eng/en_index.htm
75. World Trade Organization. (2010) Sanitary and Phytosanitary Measures. The WTO Agreements Series. Disponible : https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/agrmntseries4_sps_e.pdf